

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1178

9 novembre 2005

SOMMAIRE

ABN Amro Target Click Funds, Sicav, Luxembourg.	56539	Imagine Reinsurance Luxembourg S.A., Luxembourg.	56523
Allianz Global Investors Fund, Sicav, Senningerberg.	56527	International Technik Holding S.A., Luxembourg	56542
Amas Fund, Sicav, Luxembourg.	56528	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg.	56543
Articis S.A., Luxembourg.	56526	Klacken Holdings S.A., Luxembourg.	56544
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg.	56529	LB(Swiss) Investment Fund, SICAV, Luxembourg.	56533
(Le) Beau, S.à r.l., Dippach.	56522	Lux Investcom S.A., Strassen.	56528
DAC.	56527	Lux Prom S.A., Dippach.	56497
Davis Funds Sicav, Luxembourg.	56538	Malifra S.A.H., Luxembourg.	56526
Demeures Contemporaines, S.à r.l., Luxembourg.	56524	Martin Currie Global Funds, Sicav, Senningerberg	56533
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg.	56534	Matisse International S.A.H., Luxembourg.	56525
Dexia Equities L, Sicav, Luxembourg.	56530	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	56525
Dogen S.A., Luxembourg.	56526	New Millennium Sicav, Luxembourg.	56527
Duplex S.A., Luxembourg.	56498	Oyster, Sicav, Luxembourg.	56541
Ellbow Holding S.A., Luxembourg.	56528	Privat/Degroof Sicav, Luxembourg.	56529
Eufinvest Sicav, Luxembourg.	56541	Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds, Sicav, Luxembourg.	56543
Fluor S.A., Luxembourg.	56544	Samorfin S.A., Luxembourg.	56525
Gazelle Holding S.A., Luxembourg.	56542	SIF Advantage, Sicav, Luxembourg.	56523
Gecis Global Holdings S.I.C.A.R., S.à r.l., Luxembourg.	56498	UBP International Fund, Sicav, Findel.	56542
Guerdon Investments S.A., Luxembourg.	56524	Vontobel Fund, Sicav, Luxembourg.	56540
Guerdon Investments S.A., Luxembourg.	56524	Wouterbos N.V. S.A., Luxembourg.	56524
Hachem Invest S.A., Luxembourg.	56530	Zeroth Holdings S.A., Luxembourg.	56523
Hector Sicav, Luxembourg.	56532	Zeroth Holdings S.A., Luxembourg.	56523

LUX PROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX PROM S.A.

Signature

(052259.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

DUPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

...SERVICES

Administrateur

Signature

(062932.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

**GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GECIS GLOBAL HOLDINGS).**

Capital social: EUR 161,350,000.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand and five, on the ninth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GECIS GLOBAL HOLDINGS, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company), incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 164 of 23 February 2005, as amended by a subsequent deed of the undersigned notary dated 30 December 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 592 of 20 June 2005.

There appeared:

1) GECIS GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.547;

hereby represented by Rannveig Sigurdardottir, lawyer, by virtue of a power of attorney given in New York on 1 September 2005,

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation incorporated under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius;

hereby represented by Rannveig Sigurdardottir, lawyer, by virtue of a power of attorney given in Mauritius on 1 September 2005,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,060,000 (three million sixty thousand) series A preferred shares, 3,000,000 (three million) series B preferred shares and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Adoption of the Sicar Status.
3. Change of the name of the Company into GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., and subsequent amendment of article 1 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the change of name.
4. Restatement of the Articles in their entirety in order for the Company to operate as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) according to the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital and to make other amendments to the Articles.
5. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR into USD.
6. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,694,175 (one million six hundred and ninety-four thousand one hundred and seventy-five US Dollars) in order to bring the share capital from its then current amount of USD 201,768,175 (two hundred and one million seven hundred and sixty-eight thousand one hundred and seventy-five US Dollars) represented by 3,060,000 (three million sixty thousand) Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company and to reduce the nominal value of the Company's shares from USD 31,2625 to USD 31 (thirty-one US dollars), with a payment in cash to the share premium account of the Company.

7. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,132,740 (one million one hundred and thirty-two thousand seven hundred and forty US Dollars) in order to bring the share capital from its then current amount of USD 200,074,000 (two hundred million seventy-four thousand US Dollars) represented by 3,060,000 (three million sixty thousand) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company, having a nominal value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each to USD 201,206,740 (two hundred and one million two hundred and six thousand seven hundred and forty US Dollars) by the creation and issue of 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) new Series A Preferred Stock and 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) new Series B Preferred Stock, having a nominal value of USD 31 each (thirty-one US dollars).

8. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 7. above together with a share premium in an aggregate amount of USD 1,143,702 (one million one hundred and forty-three thousand seven hundred and two US Dollars).

9. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 7. above.

10. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager or officer of the Company and MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A., administrative agent to proceed on behalf of the Company to the amendment to the share register of the Company.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to adopt the status of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR).

Third resolution

The Meeting resolves to amend first paragraph of article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«There hereby exists an investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée) under the name of GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (the Company).»

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate the Articles in their entirety so as to allow the Company to operate as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque), in accordance with the law of 15 June 2004 relating to the investment Company in risk capital and to amend the Articles, so that they read as follows:

Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists an investment company in risk capital, in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société à responsabilité limitée) under the name of GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l. (the Company).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital as it may be amended from time to time (the SICAR Law), by the law dated 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the Company Law) (to the extent it is not being contradicted by the SICAR Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the SICAR Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

In particular the Company may make direct and indirect investments in companies whose operating business consists in industrial, commercial, logistics and other added value activities throughout the world, provided that these investments qualify as risk capital investments within the meaning of the SICAR Law.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any activity or transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

The Board shall further have the right to set up offices, branches and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg, but the registered office and the head office and central administration of the Company must be and remain situated in Luxembourg.

Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 161,350,000 (one hundred and sixty-one million three hundred and fifty thousand Euro), divided into 3,060,000 (three million sixty thousand) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the Share Capital).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, it being understood that a reduction may not reduce this capital under the legally required minimum for a SICAR of the USD equivalent of EUR 1,000,000 (one million Euro).

Such share capital must be entirely subscribed and at least 5% of each share must be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash.

Art. 5. Classes of Shares. The Preferred Stock and the Common Stock shall have those respective dividend and other rights set out in articles 17, 18 and 19 of these Articles.

The Preferred Stock shall with respect to the payment of (i) the Liquidation Payment in the event of a Liquidation, (ii) the Sale Payment in the event of a Sale Transaction, (iii) dividends and (iv) all other rights, preferences and privileges, rank senior to (x) the Common Stock and (y) each other class or series of shares of the Company which may be created hereafter which do not expressly rank *pari passu* with or senior to the Preferred Stock (items (x) and (y) together, the Junior Stock).

Vis-à-vis the Company, the Company's Shares are indivisible and only one owner shall be recorded as the holder of record of a Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or, as the case may be, of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Conversion procedures

6.1 Optional Conversion

Any holder of shares of Preferred Stock has the right, at any time and from time to time, to convert, subject to the terms and provisions of this article 6, any or all of such holder's shares of Preferred Stock into such number of fully paid shares of Common Stock as is equal to the product of (i) the number of shares of Preferred Stock being so converted multiplied by (ii) the quotient of (x) the sum of the Accreted Value plus all dividends accrued but unpaid on each share of the Preferred Stock since the previous Compounding Date divided by (y) the conversion price of USD 623 per share, subject to adjustment as provided in article 6.4 below (the Conversion Price). Such conversion right shall be exercised by the holder of Preferred Stock shares at any time during usual business hours at the Company's registered office, determined in accordance with article 3, in the form of written notice stating that the holder elects to convert such shares of Preferred Stock. Such conversion shall then be recorded by an extraordinary General Meeting as promptly as practicable. The Company shall subsequently register the conversion in the Shareholders' Register of the Company. At the time a holder of shares of Preferred Stock gives written notice to the Company that such holder elects to convert shares of Preferred Stock, such Person shall be deemed to be the owner of the shares of Common Stock issuable upon conversion of such shares of Preferred Stock, notwithstanding that the conversion from Preferred Stock to Common Stock has not yet been registered in the Shareholders' Register of the Company.

The Accreted Value including all dividends accrued but unpaid on the Preferred Stock shall be convertible into Common Stock only to the extent sufficient distributable reserves or retained earnings are available which may be incorporated into the nominal share capital of the Company. Failing the availability of sufficient distributable reserves or sufficient retained earnings, the Shareholders shall make appropriate adjustments as set forth in the Shareholders Agreement.

The issuance of Common Stock upon the conversion of shares of Preferred Stock shall be made without charge to the converting holder of shares of Preferred Stock or for any tax in respect thereof; provided, however, that the Company shall not be required to pay any tax which is personal to the holders of Preferred Stock and which may be due in relation to the conversion.

6.2 Automatic Conversion

6.2.1. Upon the closing of a Qualified Initial Public Offering, each share of Preferred Stock shall automatically convert, without any action by the holder thereof, into the number of fully paid shares of Common Stock equal to the product of (A) one (1) multiplied by (B) the quotient of (x) the sum of the Accreted Value on the closing date (meaning the settlement date i.e the date on which cash or other consideration is paid for all or part of the shares of the Company) of such Qualified Initial Public Offering plus all dividends accrued but unpaid since the previous Compounding Date (as defined in article 17 hereof) divided by (y) the Conversion Price then in effect. The conversion shall be effective immediately subject to prompt recording by way of an extraordinary General Meeting.

6.3 Termination

On the date of conversion of any share of Preferred Stock all specific rights with respect to such share of Preferred Stock so converted shall terminate, such rights being replaced by the rights of holders of Common Stock.

6.4 Antidilution Adjustments

The Conversion Price, and the number and type of securities to be received upon conversion of shares of Preferred Stock, shall be subject to adjustments as follows:

6.4.1 Share dividend, Subdivision, Combination or Reclassification of Common Stock. In the event that the Company shall at any time or from time to time, prior to the conversion of all the shares of Preferred Stock, (w) pay a dividend or make a distribution on the outstanding shares of Common Stock payable in shares of the Company (which, at the election of the holders of a majority of the Preferred Stock, is not paid to the holders of Preferred Stock pursuant to article 17), (x) subdivide the outstanding shares of Common Stock into a larger number of shares (y) combine the outstanding shares of Common Stock into a smaller number of shares or (z) issue any shares in a reclassification of the Common Stock (other than any such event for which an adjustment is made pursuant to another clause of this article 6.4), then, and in each such case, the Conversion Price in effect immediately prior to such event shall be adjusted so that the holder of any share of Preferred Stock thereafter surrendered for conversion shall be entitled to receive the number of shares of Common Stock of the Company that such holder would have owned or would have been entitled to receive upon or by reason of any of the events described above, had such share of Preferred Stock been converted immediately prior to the occurrence of such event. An adjustment made pursuant to this article 6.4.1 shall become effective retroactively (x) in the case of any such dividend or distribution, to a date immediately following the close of business on the date of the determination by the Company of holders of Common Stock entitled to receive such dividend or distribution or (y) in the case of any such subdivision, combination or reclassification, to the close of business on the day upon which such company action becomes effective.

6.4.2 Certain Distributions. In case the Company shall at any time or from time to time, prior to the conversion of all the shares of Preferred Stock, distribute (other than in a Sale Transaction in which the holders of Preferred Stock have received their Sale Payment) to all holders of shares of Common Stock (including any such distribution made in connection with a merger or consolidation in which the Company is the resulting or surviving person and the Common Stock is not changed or exchanged) cash, evidences of indebtedness of the Company or another issuer, securities (including rights or warrants to purchase securities) of the Company or another issuer or other assets (which, at the election of the holders of a majority of the shares of Preferred Stock, is not paid to the holders of Preferred Stock pursuant to article 17) or rights or warrants to subscribe for or purchase any of the forgoing, then, and in each such case, the Conversion Price in effect immediately prior to the date of such distribution shall be adjusted (and any other appropriate actions shall be taken by the Company) by multiplying the Conversion Price in effect immediately prior to the date of such distribution by a fraction (x) the numerator of which shall be the Current Market Price of the Common Stock immediately prior to the date of distribution less the then fair market value (as determined in good faith by the Board of Managers in the exercise of its fiduciary duties) of the portion of the cash, evidences of indebtedness, securities or other assets so distributed or of such rights or warrants applicable to one share of Common Stock and (y) the denominator of which shall be the Current Market Price of the Common Stock immediately prior to the date of distribution (but such fraction shall not be greater than one); provided, however, that no adjustment shall be made with respect to any distribution of rights or warrants to subscribe for or purchase securities of the Company if the holder of shares of Preferred Stock would otherwise be entitled to receive such rights or warrants upon conversion at any time of shares of Preferred Stock into Common Stock. Such adjustment shall be made whenever any such distribution is made and shall become effective retroactively to a date immediately following the close of business on the date of the determination by the Company or Shareholders entitled to receive such distribution.

6.4.3 Other changes. In case the Company at any time or from time to time, prior to the conversion of all of the shares of Preferred Stock, shall take any action affecting its Common Stock similar to or having an effect similar to any of the actions described in any of article 6.4.1., article 6.4.2. and article 6.4.6 (but not including any action described in any such articles or any issuance of shares of the Company for a price which is below the Conversion Price) and the Board of Managers in good faith determines that it would be inequitable in the circumstances not to adjust the Conversion Price as a result of such action, then, and in each such case, the Conversion Price shall be adjusted in such manner and at such time as the Board of Managers in good faith determines would be equitable in the circumstances (such determination to be evidenced in a resolution, a certified copy of which shall be mailed to the holders of shares of Preferred Stock).

6.4.4 No Adjustment. Notwithstanding anything herein to the contrary, no adjustment under this article 6.4 need be made to the Conversion Price if seventy-five per cent (75%) of the holders of the outstanding shares of Preferred Stock resolve that no such adjustment ought to be made or if the Company receives written notice from holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Preferred Stock that no such adjustment is required, provided that all other holders of Preferred Stock are given prompt notice thereof.

6.4.5 Certificate as to Adjustments. Upon any adjustment in the Conversion Price, the Company shall within a reasonable period (not to exceed ten (10) days) following any of the foregoing transactions deliver to each holder of shares of Preferred Stock a certificate, signed by two managers of the Company, setting forth in reasonable detail the event requiring the adjustment and the method by which such adjustment was calculated and specifying the increased or decreased Conversion Price then in effect following such adjustment.

6.4.6 Reorganization, Reclassification. In case of any merger, consolidation or any capital reorganization, reclassification or other change of outstanding shares of Common Stock (other than a Sale Transaction or a change in nominal value) (each, a Transaction), the Company shall execute and deliver to each holder of shares of Preferred Stock at least ten (10) Business Days prior to effecting such Transaction a certificate, signed by two managers of the Company, stating that the holder of each share of Preferred Stock shall have the right to receive in such Transaction, in exchange for each share of Preferred Stock, a security identical to (and not less favourable than) the Preferred Stock, and provision shall be made therefore in the agreement, if any, relating to such Transaction. Any certificate delivered pursuant to this article 6.4.6 shall provide for adjustments which shall be as nearly equivalent as may be practicable to the adjustments provided for in this article 6. The provisions of this article 6.4.6 and any equivalent thereof in any such certificate similarly shall apply to successive transactions.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 Restriction on Transfers of Shares

7.1.1 Notwithstanding any and all dispositions within this article 7, the Company reserves its securities exclusively to well-informed investors, within the meaning of the SICAR Law (a Well-Informed Investor).

The transfer of shares of the Company may as for the issuance of shares only be made to Well-Informed Investors.

If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to one or several Well-Informed Investor(s), who is/are not yet a shareholder/shareholders of the Company.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to a Well-Informed Investor, who is not yet a shareholder of the Company, must be authorised by the General Meeting and with the majority of shareholders representing at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares amongst existing shareholders of the Company.

7.2 The Shares are further subject to certain restrictions on transfer as set forth in the Shareholders Agreement.

Art. 8. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the SICAR Law, to acquire shares in its own capital.

The decision to repurchase will be binding for all the Shareholders and affect them on a pro rata basis in accordance with their shareholding, except as decided otherwise by the Board at its discretion.

Shares may be called for redemption by the unanimous request of the Board in the following circumstances:

(i) if the continued participation of a Shareholder of the Company is likely to cause the Company to breach any material law, regulation, or interpretation or would result in the Company or any Shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a Shareholder;

(ii) if such Shareholder has materially breached any provision of the Articles;

(iii) if the Shares were acquired or are being held in violation of the SICAR Law or the Articles, by in particular any person who is not a Well-Informed Investor according to article 2 of the SICAR Law;

(iv) such other circumstances as the Board determines, acting in good faith, where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or its shareholders;

(v) insolvency proceedings are commenced against a Shareholder's assets or the start of such proceedings is declined due to lack of insolvent assets; and

(vi) a compulsory enforcement is initiated on a Shareholder's shares and will not be lifted within two months following the request to the Shareholder concerned.

The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the Board.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital in circumstances other than those set out above shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.

Management - Meetings of the Board - Representation -

Authorised Signatories - Liability of Managers

Art. 9. Management. The Company is managed by several managers (the Managers) who constitute the Board. The Managers need not be Shareholders. The Managers are appointed by the general meeting of the Shareholders. The members of the Board must be of sufficiently good repute and have sufficient experience for performing their functions.

The Board shall initially consist of seven Managers all of whom shall be appointed in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

Subject to the provisions of the Shareholders Agreement, the general meeting of Shareholders (i) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace all or some of the Managers and (ii) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers.

The Company shall reimburse each of the Managers for all reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending meetings of the Board and meetings of committees of the Board.

The investment activities of the Company are conducted by the Board and by such persons having been authorized and entrusted to do so by the Board from time to time.

A Manager designated for appointment by the general meeting of Shareholders by any Shareholder may share with such Shareholder and its legal and financial advisors any confidential information related to the business, finances, assets, liabilities, operations or prospects of the Company disclosed to it, him or her in its, his or her capacity as a Manager. In connection with such disclosure, each Shareholder shall, and shall cause its legal and financial advisors, to keep confidential all confidential information which is disclosed to them by such Manager to the extent and in accordance with these Articles.

Art. 10. Meetings of the Board. Meetings of the Board may be convened by any member of the Board.

The Board shall hold regular meetings at least on a quarterly basis (which may be by means of video or telephonic conference call) unless otherwise approved by two-thirds of the members of the Board, including at least one (1) Pref Holder Manager and one (1) GECIM Manager (if a Pref Holder Manager or GECIM Manager, as applicable, is then entitled to serve on the Board). Subject to Applicable Law, at any meeting of the Board, any Pref Holder Manager or any GECIM Manager may designate any other Pref Holder Manager or GECIM Manager, as the case may be, to serve as its/his/her proxy to cast its/his/her vote on any and all matters that may properly come before the Board at any such meeting.

A Manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two Managers are present at the meeting.

The Managers will be convened separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least three Business Days' written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, on the day and at the hour specified in the convening notice and may be held in any place whether in or outside Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented, including representation by proxy.

Resolutions of the Board are taken by a majority of the votes cast save that those matters set out in the Shareholders Agreement shall, in addition, be subject to the consent required therein.

Resolutions in writing signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures on the resolutions in writing may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 11. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. In all such circumstances the Managers shall only be authorized to act by resolution of the Board or through a delegate such as a duly appointed Chief Executive Officer or any other officer of the Company.

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the scope of competence of the Board of Managers acting as such and not individually.

The Company shall be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of any two Managers as will be designated by the Board and/or by the joint or sole signature(s) of any designees (such as a duly appointed Chief Executive Officer) as the Board shall determine in its discretion, by way of Board resolutions.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, officers or committees. For the avoidance of doubt, the persons designated from time to time as inter alia President, Chief Executive Officer, Chief General Counsel, Chief Financial Officer and Secretary of the Company will be authorized signatories of the Company.

Art. 12. Liability of Managers.

12.1 The Board members have no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

12.2 The Company shall indemnify any Manager or officer and his/her heirs, executors and administrators for any loss, compensation and cost to be paid by him/her and any expense reasonably incurred by him/her as a consequence of, or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be a party by reason of him/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he/she shall be finally judged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct or for having committed a criminal offence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

General meetings of Shareholders

Art. 13. General meetings of Shareholders.

13.1 In case the Company shall have only one Shareholder; the single Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the Share Capital and are otherwise in accordance with the Shareholders Agreement.

Resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by Shareholders holding the requisite number of Shares to approve the action in accordance with the present Articles and the Shareholders Agreement. In this case, each Shareholder shall be sent a draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolutions. Resolutions passed in writing in one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force and effect of resolutions passed at a general meeting of Shareholders and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

13.2 Special Voting Rights

A special meeting of Pref Holders may be convened to resolve on all matters (including the election of Managers) which are specific to the Pref Holders. This meeting will be organised and held in accordance with the procedure set out in article 13.1.

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements - Annual Report. Each year the Board prepares an annual report including a balance sheet and profit and loss accounts for the relevant financial year, a report on the activities of the past financial year, as well as any significant information enabling the Shareholders to make an informed judgement on the development of the activities and the results of the Company.

The annual report must be published within six months from the end of the relevant financial year.

Art. 16. Inspection of documents. Each Shareholder may inspect all books and records of the Company at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, write-offs and provisions for past and future contingencies (measured with reasonable accuracy and which in the good faith opinion of the Board are likely to occur) as determined by the Board represents the net profit of the Company.

The Company shall not be obliged to create a legal reserve.

The sole Shareholder and, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall, subject to Applicable Law and these Articles, have power to decide upon the distribution of dividends to the Shareholders. Each of the Board and the general meeting of Shareholders shall have the power to declare one or more interim dividends per financial year.

The holders of shares of Series A Preferred Stock shall be entitled to cumulative cash dividends payable on the Preferred Stock, when, as and if declared by the general meeting of Shareholders, out of the assets of the Company which are legally available for such payment at an annual rate equal to 2.0% of the Accreted Value, calculated on the basis of a 360-day year, consisting of twelve 30 day months, which shall accrue on a daily basis from 30 December 2004, whether or not declared.

Unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series A Preferred Stock and except as provided below, the dividends payable pursuant to the paragraph above to the holders of shares of the Series A Preferred Stock shall not be paid in cash but shall accrue on a daily basis from 30 December 2004 and shall cumulate and compound and be added to the Accreted Value in effect immediately prior to the Compounding Date, on a quarterly basis on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December of each year (each such date, a Compounding Date), whether or not the Company has earnings or profits, whether or not there are funds legally available for the payment of such dividends and whether or not declared by the Board of Managers. Accrued and unpaid dividends shall, unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series A Preferred Stock, be paid only as part of a Liquidation Payment upon the occurrence of a Liquidation, as part of a Sale Payment upon the occurrence of a Sale Transaction or in shares of Common Stock in connection with a conversion of shares of Series A Preferred Stock. On any date upon which dividends are to be paid (whether in cash, shares of Common Stock or otherwise) the Board and the Company shall, to the extent consistent with Applicable Law, take all actions required to permit the payment of such dividends on such date.

The holders of shares of Series B Preferred Stock shall be entitled to cumulative cash dividends payable on the Preferred Stock, when, as and if declared by the general meeting of Shareholders, out of the assets of the Company which are legally available for such payment at an annual rate equal to 5% of the Accreted Value, calculated on the basis of a 360-day year, consisting of twelve 30 day months, which shall accrue on a daily basis from 30 December 2004, whether or not declared.

Unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series B Preferred Stock and except as provided below, the dividends payable pursuant to the paragraph above to the holders of shares of the Series B Preferred Stock shall not be paid in cash but shall accrue on a daily basis from 30 December 2004 and shall cumulate and compound and be added to the Accreted Value in effect immediately prior to the Compounding Date, on a quarterly basis on each Compounding Date, whether or not the Company has earnings or profits, whether or not there are funds legally available for the payment of such dividends and whether or not declared by the Board of Managers. Accrued and unpaid dividends shall, unless otherwise agreed in a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series B Preferred Stock, be paid only as part of Liquidation Payment upon the occurrence of a Liquidation, as part of a Sale Payment upon the occurrence of a Sale Transaction or in Common Stock in connection with a conversion of shares of Series B Preferred Stock. On any date upon which dividends are to be paid (whether in cash, shares of Common Stock or otherwise) the Board and the Company shall, to the extent consistent with Applicable Law, take all actions required to permit the payment of such dividends on such date.

If the Company declares or pays dividends on the Common Stock (other than dividends in respect of which the holders of a majority of the Preferred Stock elect to receive an adjustment pursuant to article 6.4 hereof) then, in that event, all the holders of shares of Preferred Stock shall be entitled to share in such dividends and shall receive such dividends on a pro rata basis as if their shares had been converted into shares of Common Stock pursuant to article 6 immediately prior to the date for determining the Shareholders of the Company eligible to receive such dividends.

Dissolution - Liquidation - Sale Transaction

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

In the event of the dissolution of the Company, the general meeting of Shareholders will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators (physical person or legal entities) and determine their powers and salary.

Upon the occurrence of a Liquidation, each of the holders (no specific resolution being required), of shares of Preferred Stock shall be paid in cash for each share of Preferred Stock held thereby, out of, but only to the extent of, the assets of the Company legally available for distribution to its Shareholders, before any payment or distribution is made to any Junior Stock, an amount equal to the greater of (i) the sum of (x) the Accreted Value of each such share of Preferred Stock on the date of Liquidation plus (y) all dividends that have accrued, but have not been paid, thereon since the previous Compounding Date to the date of such Liquidation (whether or not there are funds legally available therefore) and (ii) the amount that such holder of shares of Preferred Stock would have been entitled to receive if such share of Preferred Stock had been converted into Common Stock pursuant to article 6 hereof as the date of such Liquidation (notwithstanding that the determination of the date for Shareholders entitled to receive a distribution in such Liquidation may have passed prior to such date) (the greater of clause (i) and (ii) the Liquidation Payment). Subject to the requirements of the Company Law, if the assets of the Company available for distribution to the holders of shares of Preferred Stock shall be insufficient to permit payment in full to such holders of the aggregate Liquidation Payment, then all of the assets available for distribution to holders of shares of Preferred Stock shall be distributed among and paid to such holders ratably in proportion to the amounts that would be payable to such holders if such asset were sufficient to permit payment in full.

Art. 19. Sale Transaction. No Sale Transaction shall occur unless upon the consummation thereof, the holders of shares of Preferred Stock shall be paid in respect of each share of Preferred Stock held thereby, before any payment or distribution is made to any Junior Stock, an amount equal to the greater of, (i) the sum (which shall, unless otherwise agreed by the holders of a majority of the shares of Preferred Stock, be payable in cash) of (x) the Accreted Value of such share of Preferred Stock plus (y) all dividends that have accrued, but have not been paid, thereon since the previous Compounding Date to the closing date of such Sale Transaction (whether or not there are funds legally available therefore) and (ii) the aggregate amount of consideration payable in such Sale Transaction with respect to the number of shares of Common Stock into which such share of Preferred Stock is convertible immediately prior to the consummation of such Sale Transaction (notwithstanding that the record date for the determination of stockholders entitled to receive any such consideration may have passed prior to such date) (the greater of clause (i) or clause (ii), the Sale Payment). The Sale Payment shall be paid, subject to article 6.4.6 hereof, (A) in the case of a Sale Transaction described in clause (a) or (b) of the definition thereof, by the Person(s) issuing cash, securities, or other property in such Sale Transaction, and (B) in the case of a Sale Transaction described in clause (c) of the definition thereof, by the Company; provided that the Company or the surviving Person, as applicable, shall be obligated to make the Sale Payment in a transaction described in clause (A) to the extent that the acquiring Person(s) fail to make such payment. The Company shall not enter into, approve, ratify or otherwise permit any transaction, and no Shareholder shall sell, convey, exchange or transfer its Shares in any transaction, that would constitute a Sale Transaction, unless such transaction gives full effect to the rights of the holders of Preferred Stock pursuant to this article 19. If the consideration paid or assets of the Company (or surviving Person) available for distribution, as the case may be, to the holders of shares of Preferred Stock shall be insufficient to permit payment in full to such holders of the aggregate Sale Payment, then all of the consideration paid or assets available, as the case may be, for distribution to holders of shares of Preferred Stock shall be distributed among and paid to such holders ratably in proportion to the amounts that would be payable to such holders if such assets were sufficient to permit payment in full.

After the holders of all shares of Preferred Stock shall have been paid in full the amounts to which they are entitled in articles 18 and 19, as the case may be, the holders of shares of Preferred Stock shall not be entitled to any further participation in any distribution of assets of the Company and the remaining assets of the Company shall be distributed to the holders of Junior Stock.

Audit

Art. 20. External auditor. The accounts of the Company will be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises) in accordance with the SICAR Law.

Custodian - Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent

Art. 21. Custodian. The Company enters into a custody agreement with a bank qualified to do business in Luxembourg (the Custodian).

The Custodian and the Company may terminate this contractual agreement at any time in writing with three months' notice given by one party to the other and provided the replacement of the Custodian occurs within two months.

The Company may, however, dismiss the Custodian only if a new custodian takes over the functions and responsibilities of the Custodian as set forth in these Articles. After its dismissal the Custodian must continue to carry out its functions until the entire assets of the Company have been transferred to the new custodian.

In the event of the Custodian giving notice, the Company shall be obligated to appoint a new custodian to assume the functions and responsibilities of the Custodian according to these Articles. In this event, the Custodian must safeguard the interests of the Company until its functions are transferred to the new custodian.

Save as set out hereafter all liquid assets and securities constituting the assets of the Company shall be held by the Custodian on behalf of the Shareholders of the Company. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such liquid assets and securities. The Custodian may hold liquid assets or securities with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Company's deposits of liquid assets and securities held by it.

In respect of private equity investments the Custodian has to keep track at all times of the ownership rights respectively transfer of ownership regarding such investments.

The Custodian may only dispose of the assets of the Company and make payments to third parties on behalf of the Company on receipt of instructions of the Board or its appointed agents.

The Custodian shall also:

- a) see to it that the subscription price for the shares of the Company is received by the Company within the time limits set forth in these Articles from time to time;
- b) control that in transactions involving the assets of the Company, a consideration is received by the Company within the customary time limits; and
- c) see to it that the income of the Company is applied in accordance with these Articles.

Art. 22. Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent. The Company has appointed a central administration agent, domiciliary and corporate agent (the Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent). In such capacity, the agent is responsible for the general administrative duties involved in providing administrative, domiciliation and corporate services to the Company, as prescribed by SICAR Law. The administrative services mainly include domiciliation, calculation of the net asset value per unit and the bookkeeping of the funds.

The Custodian and the Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent are entitled to such fees and commissions as will be determined from time to time by agreement between the Company and the Custodian. Such fees and commissions will be in line with customary banking practice in Luxembourg.

Net Asset Value

Art. 23. Net Asset Value Calculation. The value of the securities and any other assets of the Company shall be determined on the basis of an estimate of the expected sale price representing their fair value, as determined with due care and in good faith by the sole manager or in case of plurality of managers, by the Board, which shall be applied as follows: (i) equity investments shall be valued at the foreseeable fair value estimated in good faith and (ii) liquid assets, including time deposits, liquid money market instruments and debt securities, shall be valued at their face value plus accrued interest. The sole manager or in case of plurality of managers, the Board may however adopt other fair valuation methods, when circumstances or market conditions so warrant.

The value of the assets denominated in a currency other than USD will be translated at the rate of exchange prevailing at the time of calculation of the value of such assets.

The net asset value per share is calculated by dividing the net assets of the Company, being the value of assets less the liabilities by the number of shares outstanding on the applicable valuation date.

Art. 24. Suspension of the Net Asset Value Calculation. The Company may suspend the calculation of the net asset value of shares in the case of:

* the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

* any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company.

Fees and Expenses

Art. 25. Fees and Expenses.

- The Company shall pay out of its assets all expenses incurred by it, which shall comprise - without being limitative - (i) formation costs, (ii) fees payable to the Custodian and the Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent, (iii) fees to the relevant regulatory authorities, (iv) fees and expenses of managers and of professional advisors in connection with investments, (v) premiums for insurance protecting the Company from liabilities to third parties, (vi) insurance premiums for political risks, transfer risks and commercial risks, (vii) audit expenses, (viii) banking expenses, (ix) appraisal expenses, (x) rent, salaries and compensation, travel, administrative costs and overhead expenses, as well as any extraordinary expenses, (xi) taxes and other governmental charges, (xii) expenses related to currency and interest hedging, (xiii) reproduction and mailing costs, (xiv) costs in respect of amending the Articles of the Company, and (xv) costs in respect of winding up the Company.

Miscellaneous

Art. 26. Special Notice. In case at any time or from time to time: (i) the Company shall declare a dividend (or any other distribution) on its shares of Common Stock; (ii) the Company shall authorize the granting to the holders of its Common Stock rights or warrants to subscribe for or purchase any shares of any class or of any other rights or warrants; (iii) there shall be any Transaction; or (iv) there shall occur a Liquidation, a Qualified Initial Public Offering or a Sale Transaction; then the Company shall mail to each Pref Holder at such holder's address as it appears on the Shareholders' Register of the Company, as promptly as possible but in any event at least ten (10) Business Days prior to the applicable date hereinafter specified, a notice stating (A) the date as of which the holders of Common Stock of record to be entitled to such dividend, distribution or granting of rights or warrants are to be determined, or (B) the date on which such Transaction, Liquidation, Qualified Initial Public Offering or Sale Transaction is expected to become effective and the date as of which it is expected that holders of Common Stock of record shall be entitled to exchange their Common Stock for shares of stock or other securities or property or cash deliverable upon such Transaction, Qualified Initial Public Offering, Liquidation or Sale Transaction.

Governing law

Art. 27. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Company Law and to the SICAR Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles subject to the provisions of the Shareholders Agreement to the extent permitted by the Company Law and, as the case may be, the SICAR Law. In case of conflicts between the Company Law and the SICAR Law, the SICAR Law shall prevail.

Definitions

Art. 28. «Accreted Value» means, as of any date, with respect to each share of Preferred Stock, the amount of USD 62.3 (subject to adjustment for the events of the type described in article 6.4.1(x) or article 6.4.1(y) or similar events, but with respect to the shares of Preferred Stock) plus the amount of dividends which have accrued, compounded and been added thereto to such date pursuant to article 17.

«Applicable Law» means the applicable laws, rules and regulations of Luxembourg that govern the internal affairs of the Company.

«Articles» means the present articles of association of the Company, as amended from time to time in accordance herewith and the Company Law.

«Board» means the Board of Managers of the Company.

«Business Day» means any day except a Saturday, Sunday or other day on which commercial banks in New York City and Luxembourg are authorized or required by applicable law to close. If any payment shall be required by the terms hereof to be made on a day that is not a Business Day, such payment shall be made on the immediately succeeding Business Day.

«Capital Stock» means, with respect to any Person, any and all shares, interests, participations, rights in, or other equivalents (however designated and whether voting or non-voting) of, such Person's capital stock (including, without limitation, common stock and preferred stock) and any and all rights, warrants or options exchangeable for or convertible into such capital stock.

«Company Law» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

«Current Market Price» per share of Capital Stock of any Person means, as of the date of determination, (a) the average of the daily Market Price during the immediately preceding thirty (30) trading days ending on such date, and (b) if such Shares is not then listed or admitted to trading on any national securities exchange or quoted in the over-the-counter market, then the Market Price under item (d) of the definition thereof on such date.

«GECIM» means GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a Mauritius corporation.

«GECIM Manager» means a Person designated by GECIM and appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company.

«Governmental Authority» means the government of any nation, state, city, locality or other political subdivision thereof, any entity exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government and any corporation or other entity owned or controlled, through stock or capital ownership or otherwise, by any of the foregoing.

«Liquidation» means the voluntary or involuntary liquidation under applicable bankruptcy or reorganization legislation, or the dissolution or winding up of the Company.

«Manager» means a Manager or other member of the Board who has full rights to participate in proceedings and to vote on all matters to come before the Board.

«Market Price» means, with respect to the Capital Stock of any Person, as of the date of determination, (a) if such Capital Stock is listed on a national securities exchange, the closing price per share of such Capital Stock on such date published in The Wall Street Journal (National Edition in the United States of America) or, if no such closing price on such date is published in The Wall Street Journal (National Edition in the United States of America), the average of the closing bid and asked prices on such date, as officially reported on the principal national securities exchange on which such Capital Stock is then listed or admitted to trading; or (b) if such Capital Stock is not then listed or admitted to trading on any national securities exchange but is designated as a national market system security by the National Association of Securities Dealers, Inc., the last trading price of such Capital Stock on such date; or (c) if there shall have been no trading on such date or if such Capital Stock is not designated as a national market system security by the National Association of Securities Dealers, Inc., the average of the reported closing bid and asked prices of such Capital Stock on such date as shown by the National Market System of the National Association of Securities Dealers, Inc. Automated Quotations System and reported by any member firm of the New York Stock Exchange selected by the Corporation; or (d) if none of (a), (b) or (c) is applicable, a market price per share determined mutually by the Board and the holders of a majority of the shares of Preferred Stock or, if the Board and the holders of a majority of the shares of Preferred Stock shall fail to agree, at the Company's expense by an appraiser chosen by the Board and reasonably acceptable to the holders of a majority of the shares of Preferred Stock. Any determination of the Market Price by an appraiser shall be based on a valuation of the Company as an entirety without regard to any discount for minority interests or disparate voting rights among classes of Capital Stock.

«Person» means an individual, Company, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a Governmental Authority.

«Pref Holders» means the holders from time to time of Series A Preferred Stock or Series B Preferred Stock.

«Pref Holder Manager» means a Person designated by the Pref Holders and appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company.

«Qualified Initial Public Offering» means the Company's first underwritten public offering of Common Stock pursuant to a registration statement under the Securities Act that (i) results in gross proceeds of at least USD 75 million, (ii) implies a Company valuation of at least USD 750 million and (iii) results in the listing or quotation of the Common Stock on a recognized United States or international securities exchange.

«Sale Transaction» means (a) (i) the merger or consolidation of the Company into or with one or more Persons, (ii) the merger or consolidation of one or more Persons into or with the Company or (iii) the consummation of a tender offer or other business combination transaction where, in each case, the Shareholders holding Stock representing a majority of the voting power of the Company immediately prior to such transaction do not hold a majority of the voting power immediately following such transaction, (b) the voluntary sale, conveyance, exchange or transfer to another Per-

son (in one or a series of transactions) of voting Stock of the Company if, immediately after such sale, conveyance, exchange or transfer (or series thereof), the Shareholders of the Company immediately prior to such sale, conveyance, exchange or transfer (or series thereof) do not retain at least a majority of the voting power of the Company or (c) the voluntary sale, conveyance, exchange or transfer to another Person or Persons (other than Shareholders holding Stock representing a majority of the voting power of the Company prior thereto), in a single transaction or a series of transactions, of all or substantially all of the assets of the Company.

«Securities Act» means the Securities Act of 1933, as amended, and the rules and regulations of the Commission promulgated thereunder.

«Shareholder» means each Person (other than the Company) who, at any relevant determination date, shall hold Shares of the Company.

«Shareholders' Agreement» means the agreement dated 30 December 2004 among the Company, its Shareholders and certain direct and indirect owners of the Shareholders.

«Shareholders' Register» means the register of the Shareholders kept at the registered office of the Company, and setting forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, whether these shares are shares of Common Stock or of Preferred Stock and the Series thereof, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the Shareholders' Register.

«SICAR Law» means the law dated 15 June 2004 on the investment company in risk capital as it may be amended from time to time.

«Subsidiary» means, with respect to any specified Person, any other Person in which such specified Person, directly or indirectly through one or more Affiliates or otherwise, beneficially owns at least fifty percent (50%) of either the ownership interest (determined by equity or economic interests) in, or the voting control of, such other Person.

«Well-Informed Investor» means any investor who is either (i) an institutional investor; (ii) a professional investor; or (iii) any other investor, who is aware of the increased risks linked to the investment in risk companies and who expressively asks to be treated as a well-informed investor and who confirms in writing that he adheres to the status of a Well-Informed Investor, invests a minimum of EUR125,000 or the foreign currency equivalent thereof in the Company or who obtains an assessment made by a professional certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

Fifth resolution

The Meeting resolves to convert, effective as of 9 September 2005, the currency of the subscribed share capital of the Company from EUR to USD, in accordance with the exchange rate certificate issued by BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG on 7 September 2005 which is set at EUR 1.2505 for 1 USD (one United States Dollars) on 7 September and as a consequence of which the share capital shall be set at USD 201,768,175 (two hundred and one million seven hundred and sixty-eight thousand one hundred and seventy-five US Dollars) represented by 3,060,000 (three million sixty thousand) Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company, having a nominal value of USD 31.2625 each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,694,175 (one million six hundred and ninety-four thousand one hundred and seventy-five US Dollars) in order to bring the share capital from its then current amount of USD 201,768,175 (two hundred and one million seven hundred and sixty-eight thousand one hundred and seventy-five US Dollars) to USD 200,074,000 (two hundred million seventy-four thousand US Dollars) represented by 3,060,000 (three million sixty thousand) Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company and to reduce the nominal value of the Company's shares from USD 31.2625 to USD 31 (thirty-one US dollars), with a payment in cash to the share premium account of the Company.

Seventh resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,132,740 (one million one hundred and thirty-two thousand seven hundred and forty US Dollars) in order to bring the share capital from its then current amount of USD 200,074,000 (two hundred million seventy-four thousand US Dollars) represented by 3,060,000 (three million sixty thousand) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) Common Stock of the Company, having a nominal value of USD 31 (thirty-one US Dollars) each to USD 201,206,740 (two hundred and one million two hundred and six thousand seven hundred and forty US Dollars) by the creation and issue of 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) new Series A Preferred Stock and 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) new Series B Preferred Stock, having a nominal value of USD 31 each (thirty-one US dollars).

Eighth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the increase of the share capital as follows:

Intervention - Subscription - Payment

GECS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l., with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.546 (GICo) represented by Rannveig Sigurdardottir, lawyer, by virtue of a power of attorney given in New York on 1 Sep-

tember 2005 hereby declares that it (i) subscribes to the increase of the share capital of the Company represented by additional 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) Series A Preferred Stock and additional 18,270 (eighteen thousand two hundred and seventy) Series B Preferred Stock of the Company, each having a nominal value of USD 31 (thirty-one United States Dollars) and (ii) fully pays for the Series A Preferred Stock and the Series B Preferred Stock by a contribution in cash in the amount of USD 2,276,442 (two million two hundred and seventy-six thousand four hundred and forty-two US Dollars) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage issued by JPMorgan CHASE BANK.

The contribution in cash in an amount of USD 2,276,442 (two million two hundred and seventy-six thousand four hundred and forty-two US Dollars) to the Company shall be allocated as follows:

(i) an amount of USD 1,132,740 (one million one hundred and thirty-two thousand seven hundred and forty US Dollars) is to be allocated to the nominal share capital of the Company.

(ii) an amount of USD 1,143,702 (one million one hundred and forty-three thousand seven hundred and two US Dollars) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at USD 201,206,740 (two hundred and one million two hundred and six thousand seven hundred and forty US Dollars) divided into 3,078,270 (three million seventy-eight thousand two hundred and seventy) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,018,270 (three million eighteen thousand two hundred and seventy) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 394,000 (three hundred and ninety-four thousand) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31 (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, it being understood that a reduction may not reduce this capital under the legally required minimum for a SICAR of the USD equivalent of EUR 1,000,000 (one million Euro).

Such share capital must be entirely subscribed and at least 5% of each share must be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash.»

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager or officer of the Company and MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A. administrative agent to proceed on behalf of the Company to the amendment to the share register of the Company.

Eleventh resolution

The Meeting accepts and acknowledges:

- 1) that the registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) that the current shareholding of the company is the following:

Shareholders	Number of shares of the Company having a nominal value of USD 31 (thirty-one USD) per share
GECIS GLOBAL LUX	3,060,000 Series A Preferred Stock and 3,000,000 Series B Preferred Stock
GECIS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l	18,270 Series A Preferred Stock and 18,270 Series B Preferred Stock
GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS)	394,000 shares

- 3) that the current managers of the company are the following:

- Mr Denis Nayden, Partner of OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, born on 9 April 1954 in Annapolis, Maryland, USA, residing at 7 Spruce Meadow Court, Wilton, CT 06897;

- Mr J. Taylor Crandall, Partner of OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, born on 3 February 1954 in Salem, Massachusetts, USA, residing at 145 Josselyn Lane, Woodside, CA 94062;

- Mr Mark Dzialga, Partner of GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, born on 1 October 1964 in Buffalo, New York, USA, residing at 15 Vineyard Lane, Greenwich, CT 06831;

- Mr Steven A Denning, born on 14 September 1948 in Salt Lake City, Utah, residing at 16 Khakum Drive Greenwich, CT, 06831;

- Mr Keith Sherin, Chief Financial Officer of General Electric Company, born on 15 November 1958 in Newburgh, New York, USA, residing at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06830;

- Mr Charles Alexander, President of GE Europe, born on 12 April 1953 in West Kirby, UK, residing at 30 Berkeley Square London W1J 6EW UK

- Mr Andrew Michael Spence, born on 7 November 1943 in Montclair, New Jersey, USA residing at 768 Mayfield Avenue, Stanford, CA 94305;

- Mr James Madden, born on 18 June 1961 in Glen Cove, New York, USA, residing at 5 Harbor Island, Newport Beach, CA 92660;

- Mr John W. Barter III born on 6 December 1946 in Mobile, Alabama, USA, residing at 40 Shoolbred Court, Kiawah Island, SC, USA 2955; and

- Mr Pramod Bhasin, President and Chief Executive Officer of GECIS Global, born on 9 January 1952 in Sindari Bihar, India, residing at GE Towers, Sector Road, Sector 53, DLF Phase 5, Gurgaon 122002, India

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,500.- it being understood that as a result of the Company having adopted the SICAR status and it having filed an application to that effect with the with regulator on 22 April 2005 a flat rate capital duty shall apply in respect of the share capital increase incorporated in this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GECIS GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société), constituée le 6 décembre 2004 en vertu d'un acte du notaire précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 592 du 20 juin 2005.

Ont comparu:

1) GECIS GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547;

ici représentée par Rannveig Sigurdardottir, Juriste, en vertu d'une procuration donnée à New York le 1^{er} septembre 2005,

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société constituée selon les lois de l'Ile Maurice et ayant son siège social à Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice;

ici représentée par Rannveig Sigurdardottir, Juriste, en vertu d'une procuration donnée à Ile Maurice le 1^{er} septembre 2005,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Adoption du statut de SICAR.

3. Changement de la dénomination sociale de la Société en GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter le changement de dénomination sociale.

4. Refonte des Statuts dans leur intégralité afin que la Société puisse agir en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) en vertu de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et en vue de procéder à d'autres modifications des Statuts.

5. Conversion de la devise du capital social de la Société d'EUR en USD.

6. Diminution du capital social de la Société d'un montant de USD 1.694.175 (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 201.768.175 (deux cent un millions sept cent soixante-huit mille cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) parts sociales ordinaires de la Société et de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de USD 31,2625 à USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen d'un paiement en numéraire au compte prime d'émission de la Société.

7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1.132.740 (un million cent trente-deux mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 200.074.000 (deux cent millions soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de catégorie B désignées comme Parts

Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 201.206.740 (deux cent un millions deux cent six mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles parts sociales préférentielles de Catégorie A et de 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles parts sociales préférentielles de Catégorie B ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

8. Souscription et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 7. ci-dessus parallèlement à une prime d'émission d'un montant total de USD 1.180.242 (un million cent quatre-vingt mille deux cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

9. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts en vue de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 7. ci-dessus.

10. Modification du registre de parts sociales de la Société en vue de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de MeesPierson Intertrust Luxembourg S.A. de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant dûment représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'adopter le statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des Statuts qui doit désormais se lire comme suit: «Il existe une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination sociale de GECIS GLOBAL HOLDINGS S.I.C.A.R., S.à r.l., (la Société).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler les Statuts dans leur intégralité de telle sorte que la société puisse agir en tant que société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et en vue de modifier les Statuts, qui se lisent désormais comme suit:

Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination GECIS GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l. (la Société).

La Société sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque susceptible d'être amendée le cas échéant (la Loi sur les SICAR), par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (pour autant qu'elle ne soit pas contredite par la Loi sur les SICAR) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Notamment, la Société pourra détenir des participations directes ou indirectes dans des sociétés exerçant des activités industrielles, commerciales, logistiques et d'autres activités créant de la valeur partout dans le monde, à condition que ces participations soient des investissements en capital à risque au sens de la Loi sur les SICAR.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes activités ou opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale), statuant comme en matière de modification des Statuts. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg par voie de résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Le Conseil a le droit d'ouvrir des bureaux, succursales et agences où il l'estime souhaitable, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand Duché de Luxembourg, mais le siège statutaire et le l'administration centrale de la Société doivent être et rester situés au Luxembourg.

Capital Social

Art. 4. Capital. Le Capital Social souscrit de la Société est fixé à EUR 161.350.000 (cent soixante et un millions trois cent cinquante mille Euro), réparti en 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A appelées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de

catégorie B appelées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (qui constituent avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles) et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble, les Parts Sociales), chacune d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) (le Capital Social).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par voie de décision de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière d'amendement des Statuts, étant entendu qu'une diminution ne puisse pas rendre le capital social inférieur au montant minimum légal requis pour une SICAR, équivalent en USD à EUR 1,000,000 (un million d'Euro).

Ledit capital social doit être souscrit dans son intégralité et au moins 5% de chacune des parts sociales doivent être payés en numéraire ou au moyen d'un apport autre que numéraire.

Art. 5. Catégories de Parts Sociales. Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires sont assorties des droits à dividende et autres droits respectifs stipulés aux articles 17, 18 et 19 des présents Statuts.

Les Parts Sociales Préférentielles, pour le paiement (i) du Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, (ii) du Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente, (iii) des dividendes et (iv) de tous les autres droits, préférences et privilèges, ont priorité (x) sur les Parts Sociales Ordinaires et (y) sur chaque catégorie ou série de parts sociales de la Société qui peut être créée ultérieurement et qui n'a pas expressément de rang pari passu ou priorité sur les Parts Sociales Préférentielles (les points (x) et (y) forment ensemble les Parts Sociales de Rang Inférieur).

A l'égard de la Société, les Parts Sociales Préférentielles de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est enregistré en qualité de propriétaire d'une Part. Les co-détenteurs doivent nommer une seule personne pour les représenter dans leurs rapports avec la Société.

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'un des Associés ne mettra pas fin à la Société.

Art. 6. Procédures de conversion

6.1 Conversion facultative

Tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles a le droit, à tout moment et de temps à autre, de convertir, sous réserve des termes et dispositions du présent article 6, toutes les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient en un nombre de Parts Sociales Ordinaires intégralement libérées égal au (i) du nombre de Parts Sociales Préférentielles ainsi converties multiplié par (ii) le quotient de (x) la somme de la Valeur Accumulée majorée de tous les dividendes échus mais impayés sur chacune des Parts Sociales Préférentielles depuis la Date de Capitalisation précédente divisé par (y) le prix de conversion de USD 623 au jour de la conversion par le détenteur de Parts Sociales Préférentielles, sous réserve des ajustements prévus à l'article 6.4 ci-dessous (le Prix de Conversion). Le détenteur de Parts sociales Préférentielles peut exercer ce droit de conversion à tout moment pendant les heures normales de bureau du siège statuaire de la Société, déterminé conformément à l'article 3, sous la forme d'un avis écrit déclarant que le détenteur choisit de convertir ces Parts Sociales Préférentielles. Cette conversion est ensuite approuvée par une Assemblée Générale extraordinaire dès que possible. La Société enregistre ensuite la conversion dans le Registre des Associés de la Société. Au moment où un détenteur de Parts Sociales Préférentielles donne un avis écrit à la Société de sa décision de convertir des Parts Sociales Préférentielles, cette Personne est réputée être le propriétaire des Parts Sociales Ordinaires qui peuvent être émises à la conversion de ces Parts Sociales Préférentielles, que la conversion des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires ait ou non déjà été enregistrée dans le Registre des Associés de la Société.

La Valeur Accumulée y compris tous les dividendes échus mais impayés sur les Parts Sociales Préférentielles n'est convertible en Parts Sociales Ordinaires que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes ou des bénéfices non répartis sont disponibles et peuvent être incorporés dans le capital social nominal de la Société. À défaut de la disponibilité de réserves distribuables suffisantes ou de bénéfices non répartis suffisants, les Associés font les ajustements appropriés prévus dans le Pacte d'Actionnaires.

L'émission de Parts Sociales Ordinaires à la conversion de Parts Sociales Préférentielles n'emporte pas de frais pour le détenteur qui convertit ses Parts Sociales Préférentielles ni au titre des impôts y afférents; étant entendu cependant que la Société n'est pas tenue de payer les impôts qui sont personnels aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles et qui peuvent être dus dans le cadre de la conversion.

6.2 Conversion automatique

6.2.1. A la clôture d'un Premier Appel à l'Epargne Publique Qualifié, chaque Part Sociale Préférentielle est automatiquement convertie, sans intervention de son détenteur, en un nombre de Parts Ordinaires intégralement libérées égal au (A) d'un (1) multiplié par (B) le quotient de (x) la somme de la Valeur Accumulée à la date de clôture (correspondant à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle le versement en espèces ou tout autre apport est effectué pour tout ou partie des parts sociales de la Société) de ce Premier Appel à l'Epargne Publique Qualifié majoré de tous les dividendes échus mais impayés depuis la Date de Capitalisation précédente (telle que définie à l'article 17 des présents Statuts) divisé par (y) le Prix de Conversion alors en effet. La conversion prend effet immédiatement, sous réserve d'une prompte approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire.

6.3 Résiliation

À la date de conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Préférentielles, tous les droits attachés spécifiquement aux Parts Sociales Préférentielles ainsi converties expirent et sont remplacés par les droits des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Ajustements anti-dilution

Le Prix de Conversion, ainsi que le nombre et le type de valeurs mobilières qui seront reçues à la conversion de Parts Sociales Préférentielles, est sous réserve des ajustements qui suivent:

6.4.1 Dividende, scission, regroupement ou requalification des Parts Sociales Ordinaires. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, (w) paie un dividende ou verse une distribution sur les Parts Sociales Ordinaires restantes payables en parts de la Société (qui, au choix des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, n'est pas payé aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles conformément à l'article 17), (x) subdivise les Parts Sociales Ordinaires restantes en un plus grand nombre de parts, (y) regroupe les Parts Sociales Ordinaires restantes en un plus petit nombre de parts ou (z) émet des parts dans le cadre d'une requalification des Parts Sociales Ordinaires (autre qu'une situation de la sorte au titre de laquelle un ajustement est effectué en application d'une autre clause du présent article 6.4), alors, et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion en effet juste avant la survenance de cette situation est ajusté de sorte que le détenteur de Parts Sociales Préférentielles remises ensuite en vue de leur conversion puisse recevoir le nombre de Parts Ordinaires de la Société qu'il aurait détenu ou qu'il aurait été fondé à recevoir à l'occasion ou du fait de l'une des situations décrites ci-dessus si ces Parts Sociales Préférentielles avaient été converties juste avant la survenance de cette situation. Un ajustement réalisé en application du présent article 6.4.1 prend effet rétroactivement (x) pour un dividende ou une distribution à une date suivant immédiatement la fermeture des bureaux à la date de la détermination par la Société des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires fondés à recevoir ce dividende ou cette distribution ou (y) pour une subdivision, un regroupement ou une requalification à la fermeture des bureaux à la date à laquelle cette mesure de la société prend effet.

6.4.2 Certaines distributions. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, distribue (autrement que dans une Opération de Vente dans laquelle les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles ont reçu leur Paiement de Vente) à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (y compris la distribution effectuée dans le cadre d'une fusion ou concentration dans laquelle la Société est l'entité issue de l'opération ou l'entité survivante et les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas modifiées ou échangées) du numéraire, des preuves d'endettement de la Société ou d'un autre émetteur, des valeurs mobilières (y compris des droits ou warrants permettant d'acheter des valeurs mobilières) de la Société ou d'un autre émetteur ou d'autres actifs (qui, au choix des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, ne sont pas payés aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles en application de l'article 17) ou des droits ou warrants permettant de souscrire ou d'acheter quelconque des éléments qui précèdent, alors et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion en effet juste avant la date de cette distribution est ajusté (et la Société prend toutes autres mesures appropriées) en multipliant le Prix de Conversion en effet juste avant la date de cette distribution par une fraction (x) dont le numérateur est le Prix de Marché Actuel des Parts Sociales Ordinaires juste avant la date de distribution minoré de la juste valeur de marché d'alors (telle que déterminée de bonne foi par le Conseil de Gérance dans l'exercice de ses devoirs dépositaires) de la part du numéraire, des preuves d'endettement, des valeurs mobilières ou des autres actifs ainsi distribués ou des droits et warrants applicables à une Part Sociale Ordinaire et (y) dont le dénominateur est le Prix de Marché Actuel des Parts Sociales Ordinaires juste avant la date de distribution (mais cette fraction n'est pas supérieure à un); sous réserve toutefois qu'il n'est procédé à aucun ajustement au titre de toute distribution de droits ou de warrants permettant de souscrire ou d'acheter des valeurs mobilières de la Société si le détenteur des Parts Sociales Préférentielles aurait autrement été fondé à recevoir ces droits ou warrants à la conversion à tout moment des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires. Il est procédé à cet ajustement chaque fois qu'une telle distribution est effectuée et prend effet rétroactivement à une date qui suit immédiatement la fermeture des bureaux à la date de la détermination par la Société ou les Associés fondés à recevoir cette distribution.

6.4.3 Autres changements. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, prend une mesure touchant ses Parts Sociales Ordinaires de même nature ou ayant un effet de même nature que l'une des mesures décrites à l'article 6.4.1., à l'article 6.4.2. et à l'article 6.4.6 (mais à l'exception des mesures décrites dans ces articles ou de l'émission de parts de la Société à un prix inférieur au Prix de Conversion) et que le Conseil de Gérance détermine de bonne foi qu'il ne serait pas équitable en la circonstance de ne pas ajuster le Prix de Conversion en conséquence de cette mesure, alors et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion est ajusté de la manière et au moment que le Conseil de Gérance détermine de bonne foi comme équitable en la circonstance (la preuve de cette détermination doit être établie par une résolution, dont une copie certifiée conforme est envoyée par courrier aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles).

6.4.4 Absence d'ajustement. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, aucun ajustement au titre du présent article 6.4 ne doit être apporté au Prix de Conversion si soixante-quinze pour cent (75%) des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles restantes décident par voie de résolution qu'aucun ajustement de la sorte ne doit être apporté ou si la Société reçoit un avis écrit des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles restantes de ce qu'aucun ajustement de la sorte n'est requis, sous réserve que tous les autres détenteurs de Parts Sociales Préférentielles en soient avisés sans délai.

6.4.5 Certificat d'ajustement. Lors d'un ajustement du Prix de Conversion, la Société délivre, dans un délai raisonnable (ne dépassant pas dix (10) jours) suivant l'une des opérations qui précèdent, à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles un certificat, signé par deux Gérants de la Société, exposant de manière raisonnablement détaillée la situation qui nécessite l'ajustement et le mode de calcul de cet ajustement, et précisant le Prix de Conversion augmenté ou réduit en effet après l'ajustement.

6.4.6 Restructuration, requalification. En cas de fusion, de concentration ou de toute restructuration du capital, de requalification ou d'autre changement des Parts Sociales Ordinaires restantes (autre qu'une Opération de Vente ou un changement de la valeur nominale) (chacun, une Opération), la Société signe et remet à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles au moins dix (10) Jours Ouvrables avant d'effectuer l'Opération un certificat, signé par deux Gérants de la Société, indiquant que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle a le droit de recevoir dans cette Opération, en échange de chaque Part Sociale Préférentielle, une valeur mobilière identique à (et pas moins favorable que) la Part Sociale Préférentielle et le contrat, le cas échéant, se rapportant à l'Opération doit contenir une disposition

à cet effet. Tout certificat délivré en application du présent article 6.4.6 prévoit des ajustements qui sont aussi équivalents que possible aux ajustements prévus dans le présent article 6. Les dispositions du présent article 6.4.6 et tout équivalent de celles-ci contenu dans ce certificat s'appliquent de la même manière aux opérations successives.

Art. 7. Transfert de parts sociales

7.1 Restriction aux transferts de parts sociales

7.1.1 Nonobstant toute disposition du présent article 7, la Société réserve exclusivement ses titres pour les investisseurs avertis, au sens de la Loi sur les SICAR (un Investisseur Averti).

Comme pour l'émission de parts sociales, une cession de parts sociales de la Société ne peut être effectuée qu'en faveur d'Investisseurs Avertis.

Si la Société dispose d'un associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à un ou plusieurs Investisseur(s) Averti(s) qui n'est /ne sont pas encore associé(s) de la Société.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à un Investisseur Averti qui n'est pas encore un associé de la Société doit être autorisée par l'Assemblée Générale et avec la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Cette autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre des associés existants de la Société.

7.1.2 Les Parts Sociales sont en outre soumises à certaines restrictions à la cession telles que précisées dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société a le pouvoir de racheter des parts sociales de son propre capital social, pour autant qu'elle observe le strict respect des dispositions prévues par la Loi sur les SICAR.

La décision de racheter engagera tous les Associés et les affectera proportionnellement par rapport à leur participation, sauf s'il en a été décidé autrement par le Conseil à sa discrétion.

Des Parts Sociales peuvent être rachetées suite à une demande unanime du Conseil dans les circonstances suivantes:

(i) si la participation continue d'un Associé de la Société est susceptible d'avoir pour résultat que la Société enfreigne toute loi, disposition ou interprétation matérielle ou d'avoir pour résultat que la Société ou tout Associé connaissant des préjudices fiscaux matériels ou d'autres préjudices de nature économique qu'ils n'auraient pas connus si cette personne avait cessé d'être un Associé;

(ii) si cet Associé a matériellement enfreint toute disposition des présents Statuts

(iii) si les Parts Sociales étaient acquises ou sont détenues en violation de la Loi sur les SICAR ou des Statuts en particulier par toute personne qui n'est pas un Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi sur les SICAR;

(iv) dans des circonstances autres que si le Conseil détermine, agissant en toute bonne foi, le moment auquel une relation suivie serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société ou de ses associés;

(v) des procédures de faillite sont engagées à l'encontre des actifs d'un Associé ou le début de ces procédures est retardé en raison d'un manque d'actifs insolubles; et

(vi) une exécution obligatoire est initiée sur des parts sociales d'un Associé et ne sera pas levée dans les deux mois suivant la requête adressée à l'Associé concerné.

La Société annoncera dans les temps le rachat au moyen d'un courrier du Conseil adressé aux associés.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts qu'elle détient dans son propre capital social dans des circonstances autres que celles décrites ci-dessus ont lieu en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, et aux termes et conditions qui doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement.

Gestion - réunions du Conseil - Représentation -

Signataires autorisés - Responsabilité des Gérants

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par plusieurs gérants (les Gérants) qui constituent le Conseil. Les Gérants ne sont pas nécessairement Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés. Les membres du Conseil doivent avoir bonne réputation et posséder une expérience suffisante pour assumer leurs fonctions.

Le Conseil se compose initialement de sept Gérants, tous nommés conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires.

Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, l'assemblée générale des Associés (i) peut à tout moment et ad nutum (sans devoir motiver sa décision) révoquer et remplacer tous ou certains des Gérants et (ii) décide de la rémunération et des termes et conditions de la nomination de chacun des Gérants.

La Société rembourse à chacun des Gérants tous les débours raisonnables encourus pour assister aux réunions du Conseil et réunions des comités du Conseil.

Les activités d'investissement de la Société sont menées par le Conseil et par les personnes ayant été autorisées et chargées d'agir de la sorte par le Conseil ponctuellement.

Un Gérant désigné par tout Associé en vue de sa nomination par l'Assemblée Générale des Associés peut partager avec cet Associé et avec ses conseillers juridiques et financiers toute information confidentielle liée à l'activité, aux finances, aux actifs, aux dettes, aux opérations ou aux perspectives de la Société qui lui a été communiquée en sa capacité de Gérant. Dans le cadre de cette communication, chaque Associé sauvegarde, et veille à ce que ses conseillers juridiques et financiers sauvegardent, la confidentialité de toutes les informations confidentielles qui lui sont communiquées par ce Gérant dans la mesure des présents Statuts et conformément à ceux-ci.

Art. 10. Réunions du Conseil. Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par tout membre du Conseil.

Le Conseil se réunit régulièrement au moins une fois par trimestre (ces réunions peuvent avoir lieu au moyen de conférences vidéo ou téléphoniques) sauf accord contraire des deux tiers des membres du Conseil dont au moins un

(1) Gérant des Détenteurs Préférentiels et un (1) Gérant GECIM (si un Gérant des Détenteurs Préférentiels ou un Gérant GECIM, selon le cas, est alors fondé à siéger au Conseil). Sous réserve du Droit Applicable, lors de toute réunion du Conseil, tout Gérant des Détenteurs Préférentiels ou tout Gérant GECIM peut désigner un autre Gérant des Détenteurs Préférentiels ou Gérant GECIM, selon le cas, pour le représenter pour voter en son nom sur toutes les questions qui peuvent être régulièrement soumises au Conseil lors de la réunion concernée.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, pour autant que deux Gérants au moins assistent à la réunion.

Les Gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Sauf dans les cas d'urgence, qui seront précisés dans l'avis de convocation, il est donné un préavis écrit d'au moins trois Jours Ouvrés des réunions du Conseil de Gérance.

La réunion est tenue en bonne et due forme sans préavis si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions se déroulent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation et peuvent se tenir en tout lieu au Luxembourg ou autre.

Il peut être renoncé à l'avis de convocation avec l'accord de chaque Gérant, exprimé par écrit, par fac-simile ou par tout autre moyen de télécommunication adapté. Aucun avis distinct n'est nécessaire pour les réunions tenues à une date, une heure et un lieu indiqués dans un programme précédemment adopté par une résolution du Conseil.

Tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication de même nature permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre et de parler entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est réputée équivalente à la participation à la réunion en personne.

Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moyen d'un pouvoir de représentation.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées, à l'exception des matières énumérées dans le Pacte d'Actionnaires, qui sont de plus soumises à l'approbation requise dans le Pacte.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants sont tout aussi valables et obligatoires que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion convoquée et tenue en bonne et due forme. Les signatures figurant sur les résolutions écrites peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et leur preuve peut être établie par lettre, par fac-simile ou par télex.

Art. 11. Représentation - Signataires autorisés. Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exercer et d'approuver tous actes et activités conformes à l'objet social. En pareil cas, les Gérants ne sont autorisés à agir que par résolution du Conseil de Gérance ou par le biais d'un délégué comme un Directeur Général dûment nommé ou par tout autre représentant de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés entrent dans le domaine de compétence du Conseil de Gérance agissant en tant qu'organe collégial et non à titre individuel.

La Société est engagée en toute circonstance envers des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance tels que désignés par le Conseil de Gérance et/ou par la signature conjointe ou par la seule signature d'un fondé de pouvoir (tel qu'un Directeur Général dûment nommé) comme le Conseil doit déterminer à sa discrétion moyennant une résolution.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour accomplir des missions particulières à un ou plusieurs mandataires, délégués à la gestion journalière ou à des comités ad hoc. Afin qu'il ne subsiste aucun doute, les personnes désignées de temps à autre en tant que, entre autres, Président, Directeur Général, Directeur des Services Juridiques, Directeur Financier et Secrétaire de la Société sont des signataires autorisés de la Société.

Art. 12. Responsabilité des Gérants.

12.1 Les membres du Conseil ne sont pas personnellement responsables au titre de tout engagement qu'ils ont pris valablement au nom de la Société, pour autant que cet engagement soit conforme aux Statuts ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

12.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou délégué à la gestion journalière ainsi que ses /leurs exécutants et administrateurs pour toute perte, compensation et frais qu'il aurait subi et pour toute dépense raisonnablement occasionnée par lui en conséquence de ou en rapport avec toute action, poursuite judiciaire ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Gérant ou délégué à la gestion journalière de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est un Associé ou un créancier, sauf en rapport avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé responsable, pour cette action, poursuite judiciaire ou procédure, de négligence grossière ou de mauvaise conduite intentionnelle ou pour avoir commis un délit criminel; dans le cas d'un règlement, une indemnisation doit être effectuée uniquement en rapport avec les affaires couvertes par le règlement dans le cadre duquel le conseil juridique de la Société informe celle-ci que la personne à indemniser n'a commis aucune violation du devoir. Le droit d'indemnisation qui précède n'exclut pas que tout Gérant ou délégué à la gestion journalière puisse jouir d'autres droits.

Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Assemblées Générales des Associés

13.1 Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci jouit de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives sont prises valablement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du Capital Social et sont autrement conformes au Pacte d'Actionnaires.

Les résolutions des Associés peuvent, au lieu de leur adoption en Assemblée Générale, être adoptées par écrit par les Associés détenant un nombre suffisant de parts pour approuver la question conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Actionnaires. En pareil cas, il est envoyé à chaque Associé un projet de la résolution devant être adoptée, et l' Associé signe la résolution. Les résolutions adoptées par écrit en un ou plusieurs exemplaires, en vue d'assemblées générales auront la force et produiront les effets de résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Associés et peuvent être démontrées par lettre, fax ou télex.

13.2 Droits de vote spéciaux

Une assemblée spéciale des Détenteurs Préférentiels peut être convoquée pour délibérer de toutes les questions (y compris l'élection des Gérants) qui relèvent spécifiquement des Détenteurs Préférentiels. Cette assemblée sera organisée et tenue conformément à la procédure décrite à l'article 13.1.

Art. 14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Etats financiers - Rapport annuel. Chaque année, le Conseil prépare un rapport annuel comprenant un bilan et un compte des pertes et profits pour l'exercice social concerné, un rapport sur les activités de l'exercice social précédent, ainsi que toutes les informations pertinentes susceptibles de permettre aux Associés d'exercer un jugement avisé par rapport à l'évolution des activités et des résultats de la Société.

Le rapport annuel doit être publié dans les six mois suivant la fin de l'exercice social concerné.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque Associé peut inspecter tous les livres et dossiers de la Société au siège social de la Société.

Art. 17. Répartition des bénéfices - Réserves. Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des charges générales, des amortissements et des provisions pour passifs éventuels passés et futurs (mesurés avec une précision raisonnable et susceptibles d'intervenir selon l'avis émis en toute bonne foi par le Conseil) tels que déterminés par le Conseil, représente le bénéfice net de la Société.

La Société n'est pas tenue de créer une réserve légale.

L'Associé unique et, en cas de pluralité d'Associés, l'assemblée générale des Associés doit, sous réserve du Droit Applicable et des présents Statuts, avoir le pouvoir de prendre des décisions sur la distribution des dividendes aux Associés. Tant le Conseil que l'assemblée générale des Associés aura le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires pour chaque exercice social.

Les détenteurs des parts sociales Préférentielles de Catégorie A ont droit à des dividendes au comptant cumulés payables sur les Parts Sociales Préférentielles, au moment, selon les modalités et dans le cas où l'Assemblée Générale déclarent ces dividendes, prélevés sur les actifs de la Société légalement disponibles pour effectuer ce paiement, au taux annuel de 2,0% de la Valeur Accumulée calculés sur la base d'une année de 360 jours et composée de douze mois de 30 jours, qui échoient chaque jour à compter du 30 décembre 2004, qu'ils soient ou non déclarés.

Sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en circulation et sauf disposition contraire ci-dessous, les dividendes payables aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en application du paragraphe qui précède ne sont pas payés au comptant mais échoient chaque jour à compter du 30 décembre 2004 et se cumulent, se capitalisent et s'ajoutent à la Valeur Accumulée en effet juste avant la Date de Capitalisation, qui intervient tous les trois mois le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année (chacune de ces dates constituant une Date de Capitalisation), que la Société ait ou non des profits ou des bénéfices, que des fonds soient ou non disponibles légalement pour payer ces dividendes et que ces dividendes soient ou non déclarés par le Conseil de Gérance. Les dividendes échus et impayés ne sont, sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en circulation, payés que dans le cadre d'un Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, dans le cadre d'un Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente ou en Parts Sociales Ordinaires dans le cadre d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A. À toute date à laquelle des dividendes doivent être payés (au comptant, en Parts Sociales Ordinaires ou autrement), le Conseil et la Société prennent, dans la mesure permise par le Droit Applicable, toutes les mesures requises pour permettre le paiement de ces dividendes à cette date.

Les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sont fondés à des dividendes en numéraire cumulés payables sur les Parts Sociales Préférentielles, au moment, selon les modalités et dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés déclarent ces dividendes, prélevés sur les actifs de la Société légalement disponibles pour effectuer ce paiement, au taux annuel de 5,0% de la Valeur Accumulée calculés sur la base d'une année de 360 jours et composée de douze mois de 30 jours, qui échoient chaque jour à compter du 30 décembre 2004, qu'ils soient ou non déclarés.

Sauf s'il en a été décidé autrement par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en circulation et sauf disposition contraire ci-dessous, les dividendes payables aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en application du paragraphe qui précède ne sont pas payés au comptant mais échoient chaque jour à compter du 30 décembre 2004 et se cumulent, se capitalisent et s'ajoutent à la Valeur Accumulée en effet juste avant la Date de Capitalisation, chaque trimestre, à la Date de Capitalisation, que la Société ait ou non des profits ou des bénéfices, que des fonds soient ou non disponibles légalement pour payer ces dividendes et que ces dividendes soient ou non déclarés par le Conseil de Gérance. Les dividendes échus et impayés ne sont, sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en circulation, payés que dans le cadre d'un Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, dans le cadre d'un Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente ou en Parts Sociales Ordinaires dans le cadre d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B. À toute date à laquelle des dividendes doivent être payés (au comptant, en Parts Sociales Ordinaires ou autrement), le Conseil et la Société prennent, dans la mesure permise par le Droit Applicable, toutes les mesures requises pour permettre le paiement de ces dividendes à cette date.

Si la Société déclare ou paie des dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires (autres que des dividendes au titre desquels les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles choisissent de recevoir un ajustement en application de l'article 6.4 des présentes), alors dans ce cas, tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont droit à une part de ces dividendes et reçoivent ces dividendes au pro rata comme si leurs parts avaient été converties en Parts Sociales Ordinaires en application de l'article 6 immédiatement avant la date de la détermination des Associés de la Société éligibles pour recevoir ces dividendes.

Dissolution - liquidation - opération de vente

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera le mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) et fixera leurs pouvoirs et salaires.

En cas de Liquidation, chacun des détenteurs (sans qu'aucune résolution spécifique ne soit requise) de Parts Sociales Préférentielles reçoit au comptant pour chaque Part Sociale Préférentielle qu'il détient, prélevé sur les actifs de la Société légalement disponibles pour distribution à ces Associés (mais seulement dans leur mesure), avant que tout paiement ou distribution ne soit versé aux Parts de Rang Inférieur, un montant égal au plus important (i) de la somme (x) de la Valeur Accumulée de chaque Part Sociale Préférentielle à la date de Liquidation majorée (y) de tous les dividendes échus et impayés sur ces parts depuis la Date de Capitalisation précédente à la date de cette Liquidation (que des fonds soient ou non légalement disponibles à cette fin) et (ii) du montant que ce détenteur de Parts Sociales Préférentielles aurait été fondé à recevoir si cette Part Sociale Préférentielle avait été convertie en Part Ordinaire en application de l'article 6 des présentes à la date de la Liquidation (que la détermination de la date pour les Associés fondés à recevoir une distribution dans le cadre de cette Liquidation ait ou non été dépassée avant cette date) (le montant le plus élevé entre la clause (i) et la clause (ii) constituant le Paiement de Liquidation). Sous réserve des exigences de la Loi sur les Sociétés, si les actifs de la Société disponibles pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont insuffisants pour permettre le paiement intégral à ces détenteurs du Paiement de Liquidation total, alors tous les actifs disponibles pour distribution aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles sont distribués et payés à ces détenteurs au pro rata des montants qui devraient être payés à ces détenteurs si les actifs étaient suffisants pour permettre le paiement intégral.

Art. 19. Opération de Vente. Aucune Opération de Vente n'a lieu à moins qu'à sa consommation, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ne reçoivent au titre de chaque Part Sociale Préférentielle, avant que tout paiement ou distribution ne soit versé aux Parts de Rang Inférieur, un montant égal au plus important (i) de la somme (qui, sauf accord contraire des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, doit être payée au comptant) de (x) la Valeur Accumulée de cette Part Sociale Préférentielle majorée (y) de tous les dividendes échus mais impayés sur cette action depuis la dernière Date de Capitalisation à la date de clôture de ladite Opération de Vente (que des fonds soient ou non disponibles légalement à cette fin) et (ii) du montant total du prix payable dans ladite Opération de Vente au titre du nombre de Parts Ordinaires en lesquelles cette Part Sociale Préférentielle est convertible juste avant la consommation de ladite Opération de Vente (que la date d'enregistrement de la détermination des Associés fondés à recevoir ce prix ait ou non été dépassée avant cette date) (le montant le plus important entre la clause (i) et la clause (ii) constituant le Paiement de Vente). Le Paiement de Vente est versé, sous réserve de l'article 6.4.6 des présentes, (A) en cas d'Opération de Vente décrite à la clause (a) ou (b) de la définition de cette opération, par la ou les Personnes émettant des liquidités, des valeurs mobilières ou d'autres biens dans le cadre de cette Opération de Vente, et (B) en cas d'Opération de Vente décrite à la clause (c) de la définition de cette opération, par la Société; étant entendu que la Société ou la Personne ayant droit, selon le cas, est tenue de verser le Paiement de Vente dans le cadre d'une opération décrite à la clause (A) dans la mesure où l'acquéreur ne verse pas le paiement. La Société n'a pas le droit de conclure, d'approuver, de ratifier ou de permettre autrement toute opération, et aucun Associé ne vend, ne cède, n'échange ni ne transfère ses Parts dans le cadre de toute opération, qui constituerait une Opération de Vente, à moins que cette opération ne donne plein effet aux droits des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles en application du présent article 19. Si le prix payé ou si les actifs de la Société (ou de la Personne ayant droit) disponibles pour distribution, le cas échéant, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont insuffisants pour permettre le paiement intégral à ces détenteurs du Paiement de Vente, alors tout le prix payé ou tous les actifs disponibles, selon le cas, pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont distribués et payés à ces détenteurs au pro rata des montants qui devraient être payés à ces détenteurs si les actifs étaient suffisants pour permettre le paiement intégral.

Lorsque les détenteurs de toutes les Parts Sociales Préférentielles ont obtenu la totalité des paiements dont ils auront droit le cas échéant conformément à l'article 18 et 19 ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles n'auront plus droit à une quelconque participation en cas d'une quelconque distribution d'actifs de la Société et les actifs de la Société restant seront distribués parmi les détenteurs de Parts de Rang Inférieur.

Révision

Art. 20. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises conformément à la Loi sur les SICAR.

Dépositaire - Mandataire Administratif, Domiciliaire et Mandataire de Société

Art. 21. Dépositaire. La Société conclut un contrat de fiducie avec une banque compétente pour effectuer des transactions à Luxembourg (la Dépositaire).

La Dépositaire et la Société peuvent mettre fin à cet accord contractuel à tout moment en le notifiant par écrit à l'autre partie avec un préavis de trois mois et pour autant que le remplacement de la Dépositaire intervienne dans les deux mois.

Par contre, la Société peut révoquer la Dépositaire uniquement si une nouvelle dépositaire assume les fonctions et les responsabilités de la Dépositaire prévues dans les présents Statuts. Après sa révocation, la Dépositaire doit continuer à exercer ses fonctions jusqu'à ce que tous les actifs de la Société aient été transférés à la nouvelle dépositaire.

Dans le cas où la Dépositaire notifierait son préavis, la Société serait tenue de nommer une nouvelle dépositaire pour exercer les fonctions et responsabilités de la Dépositaire conformément aux présents Statuts. Dans ce cas, la Dépositaire doit préserver les intérêts de la Société jusqu'à ce que ses fonctions soient transférées à la nouvelle dépositaire.

Nonobstant ce qui suit, tous les actifs et titres liquides constituant les actifs de la Société doivent être détenus par la Dépositaire au nom des Associés de la Société. La Dépositaire peut charger des banques et des institutions financières de conserver ces actifs et titres liquides. La Dépositaire peut détenir des actifs et titres liquides auprès de bureaux de compensation choisis par la Dépositaire. Ces bureaux auront les devoirs courants d'une banque en ce qui concerne les dépôts de la Société d'actifs et titres liquides détenus par elle.

En ce qui concerne les investissements en capital à risque, la Dépositaire doit en permanence conserver une trace de tous les droits de propriété, respectivement du transfert de propriété quant à ces investissements.

La Dépositaire peut uniquement disposer des actifs de la Société et effectuer des paiements à des tiers au nom de la Société sur instructions données par le Conseil ou par ses mandataires nommés.

La Dépositaire doit également:

(a) veiller à ce que le prix de souscription pour les parts sociales de la Société soit communiqué à la Société dans les délais impartis par les présents Statuts de temps à autre;

(b) veiller à ce que, dans des transactions impliquant les actifs de la Société, celle-ci reçoive une contrepartie dans les délais commerciaux impartis; et

(c) veiller à ce que le résultat de la Société soit appliqué conformément aux présents Statuts.

Art. 22. Mandataire administratif, Domiciliaire et Mandataire de Société. La Société a nommé un mandataire administratif central, un domiciliaire et un mandataire de société (le Mandataire Administratif, le Domiciliaire et le Mandataire de Société). A ce titre, le mandataire est responsable des tâches administratives générales intervenant dans les prestations de services administratifs, de domiciliation et de services d'entreprise envers la Société, tel que prévu par la Loi sur les SICAR. Les services administratifs incluent principalement la domiciliation, le calcul de la valeur nette des actifs par unité et la comptabilité des fonds.

La Dépositaire et le Mandataire Administratif, le Domiciliaire et le Mandataire de Société sont habilités à percevoir des honoraires et commissions tels que ponctuellement déterminés par un accord conclu entre la Société et la Dépositaire. Ces honoraires et commissions seront conformes aux pratiques bancaires courantes en vigueur au Luxembourg.

Valeur des Actifs Nets

Art. 23. Valeur des Actifs Nets. La valeur des titres et de tout autre actif de la Société sera déterminée sur la base d'une estimation du prix de vente attendu représentant leur juste valeur, telle que déterminée soigneusement et en toute bonne foi par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, qui sera appliqué comme suit: (i) les investissements en capital seront estimés à la juste valeur prévisible évaluée en toute bonne foi et (ii) les actifs réalisables comprenant les dépôts à terme, les instruments réalisables de marché financier et les titres de dette seront estimés à leur valeur nominale majorée des intérêts échus. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra toutefois adopter d'autres méthodes d'estimation juste, lorsque les circonstances ou les conditions du marché le permettent.

La valeur des actifs exprimée en une devise autre que le USD sera traduite au taux de change en vigueur au moment du calcul de la valeur de ces actifs.

La valeur des actifs nets par part sociale est calculée en divisant les actifs nets de la Société, c'est-à-dire la valeur des actifs moins le passif par le nombre de parts sociales en souffrance à la date de l'estimation.

Art. 24. Suspension du Calcul de la Valeur des Actifs Nets. La Société peut suspendre le calcul de la valeur des actifs nets des parts sociales dans les cas suivants:

* l'existence de toute situation d'affaires constituant une urgence ayant pour conséquence que la mise à disposition ou l'estimation des actifs détenus par la Société seraient rendues impossibles;

* tout échec au niveau des moyens de communication normalement employés visant à déterminer le prix ou la valeur de tout investissement imputable à la Société.

Honoraires et Frais

Art. 25. Honoraires et Frais. La Société devra payer à partir de ses actifs tous les frais qu'elle a encourus, ces frais comprenant - sans pour autant y être limités - (i) les coûts de constitution, (ii) les honoraires payables à la Dépositaire ainsi qu'au Mandataire Administratif, au Domiciliaire et au Mandataire de Société, (iii) les honoraires des autorités concernées en matière de régulation, (iv) les honoraires et frais des gérants et des conseillers professionnels en rapport avec les investissements, (v) les primes d'assurance visant à protéger la Société de dettes envers des tiers, (vi) les primes d'assurance contractées pour des risques politiques, des risques de transfert et des risques commerciaux, (vii) les frais d'audit, (viii) les frais bancaires, (ix) les frais d'évaluation, (x) le loyer, les salaires et les compensations, les voyages, les frais administratifs et dépenses fixes, ainsi que toute dépense de nature exceptionnelle, (xi) les impôts et autres taxes gouvernementales, (xii) les frais liés au changement de devise et à la couverture de risque de change d'intérêts, (xiii) les frais de copie et de courrier, (xiv) les frais liés à la modification des présents Statuts de la Société, et (xv) les frais inhérents à la liquidation de la Société.

Dispositions diverses

Art. 26. Avis spéciaux. Si, à tout moment ou de temps à autre: (i) la Société déclare un dividende (ou toute autre distribution) sur ses Parts Sociales Ordinaires; (ii) la Société autorise l'octroi aux détenteurs de ses Parts Sociales Or-

dinaires de droits ou warrants permettant de souscrire ou d'acheter des parts de toute catégorie, ou de tous autres droits ou warrants; (iii) une Opération intervient; ou (iv) une Liquidation, un Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié ou une Opération de Vente intervient; alors la Société doit envoyer par courrier à chaque Détenteurs Préférentiels à l'adresse qui figure dans le Registre des Associés de la Société, aussi rapidement que possible mais en tout cas au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la date applicable précisée ci-après, un avis précisant (A), la date à compter de laquelle les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires enregistrés qui seront fondés à ce dividende, cette distribution ou cet octroi de droits ou warrants doivent être déterminés, ou (B) la date à laquelle cette Opération, cette Liquidation, ce Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié ou cette Opération de Vente devrait prendre effet et la date à compter de laquelle il est anticipé que les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires enregistrés seront fondés à échanger leurs Parts Sociales Ordinaires contre des parts ou d'autres valeurs mobilières ou biens ou liquidités livrables à l'issue de la Opération, du Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié, de la Liquidation ou de l'Opération de Vente.

Droit applicable

Art. 27. Renvoi aux dispositions légales. Pour toutes les questions que les dispositions des Statuts ne règlent pas spécifiquement, il est renvoyé aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SICAR, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires dans la limite permise par la Loi sur les Sociétés et, le cas échéant, par la Loi sur Les SICAR. En cas de divergence entre la Loi sur les Sociétés et la Loi sur les SICAR, la Loi sur les SICAR prévaut.

Définitions

Art. 28. «Valeur Accumulée» désigne, à toute date, pour chacune des Parts Sociales Préférentielles, le montant de USD 62,3 (sous réserve des ajustements apportés au titre des situations du type décrit à l'article 6.4.1(x) ou à l'article 6.4.1(y) ou de situations de même nature, mais concernant toujours les Parts Sociales Préférentielles) majorée du montant des dividendes acquis, capitalisés et ajoutés à ladite somme à la date en question en vertu de l'article 17.

«Droit Applicable» désigne les lois, les normes et les règlements applicables du Luxembourg qui régissent les affaires internes de la Société.

«Statuts» désigne les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre conformément aux présentes et à la Loi sur les Sociétés.

«Conseil de Gérance» désigne le Conseil de Gérance de la Société.

«Jour Ouvré» désigne les jours autres que les samedis, les dimanches ou tous autres jours pendant lesquels les banques d'affaires de New York et du Luxembourg ont le droit ou sont tenues par le droit applicable de fermer. Si les termes des présentes imposent qu'un paiement soit effectué un jour qui n'est pas un Jour Ouvré, ce paiement est effectué le Jour Ouvré suivant.

«Part de Capital» désigne, pour toute Personne, toutes les parts, les intérêts, les participations, les droits ou autres équivalents (quelle que soit leur appellation et qu'ils soient ou non assortis de droits de vote) de la part de capital de cette Personne (y compris, sans limitation, les Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles) et tous les droits, warrants ou options que l'on peut échanger ou convertir en part de capital.

«Loi sur les Sociétés» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Prix de Marché Actuel» par Part de Capital de n'importe quelle Personne désigne à la date de détermination (a) la moyenne du Prix de Marché quotidien pendant les trente (30) jours de négociation précédant immédiatement cette date, et (b) si ces parts ne sont pas cotées ou admises à la négociation à une bourse de valeurs nationale ou cotées à un marché de gré à gré, le Prix de Marché déterminé selon le point (d) de la définition de ce terme à la date en question.

«GECIM» désigne GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), société constituée selon les lois de l'Île Maurice.

«Gérant GECIM» désigne une Personne désignée par GECIM et nommée par l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

«Autorité Publique» désigne les pouvoirs publics de toute nation, tout État, toute ville, toute localité ou autre subdivision politique de l'un d'eux, toute entité exerçant des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives appartenant ou relevant des pouvoirs publics et toute société ou autre entité détenue ou contrôlée, au moyen de la propriété du capital ou autrement, par quelconque des entités qui précèdent.

«Liquidation» désigne la liquidation volontaire ou forcée selon la législation applicable relative aux faillites ou aux restructurations, ou la dissolution ou liquidation de la Société.

«Gérant» désigne un Gérant ou autre membre du Conseil de Gérance qui jouit du plein droit de participer aux délibérations et de voter sur toutes les questions soumises au Conseil de Gérance.

«Prix de Marché» désigne, pour la Part de Capital de toute Personne à la date de détermination (a) si cette Part de Capital est cotée à une bourse de valeurs nationale, le cours de clôture par action de cette Part de Capital à la date en question tel que publié dans The Wall Street Journal (Edition Nationale aux Etats-Unis d'Amérique) ou, si le cours de clôture à cette date n'est pas publié dans The Wall Street Journal (Edition Nationale aux Etats-Unis d'Amérique), la moyenne des cours de clôture d'offre et de demande à cette date, tels que rapportés officiellement à la bourse de valeurs nationale principale à laquelle cette Part de Capital est cotée ou admise à la négociation; ou (b) si cette Part de Capital n'est pas cotée ou admise à la négociation à une bourse de valeurs nationale mais est désigné comme une valeur du Système boursier national (National Market System) par la National Association of Securities Dealers, Inc., le dernier cours de négociation de cette Part de Capital à cette date; ou (c) s'il n'y a pas eu de négociation à cette date ou si cette Part de Capital n'est pas désignée comme une valeur du Système boursier national par la National Association of Securities Dealers, Inc., la moyenne des cours de clôture d'offre et de demande rapportés de cette Part de Capital à cette date tels qu'indiqués par le Système de cotation automatique (Automated Quotations System) du Système boursier national de la National Association of Securities Dealers, Inc. et rapporté par toute société membre de la Bourse de New York sélectionnée par la Société; ou (d) si les points (a), (b) et (c) ne sont pas applicables, un prix de marché par action

déterminé d'un commun accord par le Conseil de Gérance et les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ou, si le Conseil de Gérance et les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ne parviennent pas à un accord, aux frais de la Société par un évaluateur choisi par le Conseil de Gérance et raisonnablement acceptable pour les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A. La détermination du Prix de Marché par un évaluateur se fonde sur la valorisation de la Société dans son ensemble sans tenir compte des décotes au titre des intérêts minoritaires ou de la disparité des droits de vote entre les catégories de Parts de Capital.

«Personne» désigne un particulier, la Société, une société à responsabilité limitée, une société de personne, une association, une fiducie ou une autre entité ou organisation, y compris les Autorités Publiques.

«Détenteurs Préférentiels» désigne les détenteurs de temps à autres des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ou des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

«Gérant des Détenteurs Préférentiels» désigne une Personne désignée par les Détenteurs Préférentiels et nommée par l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

«Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié» désigne le premier appel à l'épargne publique souscrit des Parts Sociales Ordinaires de la Société, en vertu d'une déclaration d'enregistrement conforme à la Loi sur les Valeurs Mobilières qui (i) dégage un produit brut d'au moins USD 75 millions, (ii) implique une valorisation de la Société d'au moins USD 750 millions et (iii) entraîne l'inscription ou la cotation des Parts Sociales Ordinaires à une bourse de valeurs américaine ou internationale reconnue.

«Opération de Vente» désigne (a) (i) la fusion ou l'intégration de la Société dans une ou plusieurs Personnes, (ii) la fusion ou l'intégration d'une ou plusieurs Personnes dans la Société ou (iii) la consommation d'une offre concurrentielle ou d'une autre opération de regroupement d'activités dans laquelle, dans chaque cas, les Associés détenant des parts représentant la majorité des droits de vote de la Société juste avant l'opération ne détiennent pas la majorité des droits de vote à l'issue de l'opération, (b) la vente, la cession, l'échange ou le transfert volontaire à une autre Personne (par une seule ou une série d'opérations) des Parts votantes de la Société si, à l'issue de cette vente, cette cession, cet échange ou ce transfert (ou de cette série de ventes, cessions, échanges ou transferts), les Associés de la Société juste avant cette vente, cette cession, cet échange ou ce transfert (ou cette série de ventes, cessions, échanges ou transferts) ne conservent pas au moins la majorité des droits de vote de la Société ou (c) la vente, la cession, l'échange ou le transfert volontaire à une autre Personne ou à d'autres Personnes (autres que des Associés détenant des parts représentant la majorité des droits de vote de la Société avant l'opération), par une seule opération ou par une série d'opérations, de tous ou quasiment tous les actifs de la Société.

«Loi sur les Valeurs Mobilières» désigne la loi de 1933 sur les valeurs mobilières (Securities Act 1933), telle que modifiée, et les règles et règlements de la Commission promulgués en application de celle-ci.

«Associé» désigne chaque Personne (autre que la Société) qui, à toute date de détermination pertinente détient des Parts de la Société.

«Pacte d'Actionnaires» désigne l'accord en date du 30 décembre 2004 conclu entre la Société, ses Associés et certains propriétaires directs et indirects des Associés.

«Registre des Associés» désigne le registre des Associés tenu au siège social de la Société, et indiquant le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile d'élection, le nombre de parts qu'il détient, le fait que ces parts soient des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles ou leurs Séries, les montants payés sur chacune de ces parts, et les transferts de parts et les dates de ces transferts. La propriété des parts sera établie par l'inscription dans le Registre des Associés.

«Loi sur les SICAR» désigne la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque telle que susceptible d'être modifiée ponctuellement.

«Filiale» désigne, pour toute Personne spécifiée, toute autre Personne dans laquelle la première Personne, directement ou indirectement par le biais d'une ou plusieurs Sociétés Liées ou autrement, est propriétaire bénéficiaire d'au moins cinquante pour cent (50%) des titres de propriété (déterminés en fonction de la participation au capital ou de la participation économique) ou du contrôle des droits de vote de la seconde Personne.

«Investisseur Averti» désigne tout investisseur qui est soit (i) un investisseur institutionnel; (ii) un investisseur professionnel; ou (iii) tout autre investisseur conscient des risques accrus inhérents à l'investissement des sociétés à risques et qui demande expressément à être traité en tant qu'investisseur averti et qui confirme par écrit qu'il adopte le statut d'Investisseur Averti, investit un minimum de EUR 125.000 ou son équivalent en devise étrangère dans la Société ou qui obtient une estimation réalisée par un professionnel attestant de son expérience et de sa connaissance à évaluer de manière adéquate un investissement en capital à risque.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir, à partir du 9 septembre 2005, la devise du capital social souscrit de la Société d'EUR en USD, conformément au certificat de taux de change émis par la Banque Générale du Luxembourg le 7 septembre 2005 qui établit le taux de change à EUR 1,2505 pour USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) au 7 septembre 2005, ayant pour conséquence que le capital social est fixé à USD 201.768.175 (deux cent un millions sept cent soixante-huit mille cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,2625 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et deux mille six cent vingt-cinq cents) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de USD 1.694.175 (un million six cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD

201.768.175 (deux cent un millions sept cent soixante-huit mille cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 200.074.000 (deux cent millions soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) Parts Sociales Ordinaires de la Société et de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de USD 31,2625 à USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen d'un paiement en numéraire au compte prime d'émission de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1.132.740 (un million cent trente-deux mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 200.074.000 (deux cent millions soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de catégorie B désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à USD 201.206.740 (deux cent un millions deux cent six mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et de 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

GEICIS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.546 (GICo), représentée par Rannveig Sigurdardottir, avocate, en vertu d'une procuration donnée à New York le 1 septembre 2005, déclare par la présente (i) souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 18.270 (dix-huit mille deux cent soixante-dix) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la Société, chacune ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) payer intégralement les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B par un apport en numéraire d'un montant de USD 2.276.442 (deux millions deux cent soixante-seize mille quatre cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), dont la preuve a été apportée au notaire au moyen d'un certificat de blocage émis par JP MORGAN CHASE.

L'apport en numéraire d'un montant de USD 2.276.442 (deux millions deux cent soixante-seize mille quatre cent quarante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à la Société doit être affecté comme suit:

(i) un montant de USD 1.134.740 (un million cent trente-quatre mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté au capital social nominal de la Société.

(ii) un montant de USD 1.143.702 (un million cent quarante-trois mille sept cent deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des présents Statuts qui se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 201.206.740 (deux cent un millions deux cent six mille sept cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 3.078.270 (trois millions soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.018.270 (trois millions dix-huit mille deux cent soixante-dix) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignées comme Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles) et 394.000 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), chacune ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Capital Social).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu qu'une diminution ne puisse pas diminuer le capital de telle sorte que celui-ci soit inférieur au montant légal minimum requis pour une SICAR de l'équivalent en USD de EUR 1.000.000 (un million d'Euro).

Ce capital social doit être intégralement souscrit et au moins 5% de chaque part sociale doit être payé en numéraire ou au moyen d'un apport autre qu'en numéraire.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue de refléter les changements ci-dessus et autorise tout gérant ou délégué à la gestion journalière de la Société et MeesPierson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A., à procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Onzième résolution

L'Assemblée approuve et constate:

- 1) que le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- 2) que la participation actuelle de la Société est la suivante:

Associés	Nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de USD 31 (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune
GECIS GLOBAL LUX	3.060.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 3.000.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B
GECIS INVESTMENT CO. (LUX) SICAR, S.à r.l.	18.270 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 18.270 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B
GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS)	394.000 parts sociales

3) que les gérants actuels de la Société sont les suivants:

- M. Denis Nayden, Associé de OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, né le 9 avril 1954 à Annapolis, Maryland, USA, résidant au 7 Spruce Meadow Court, Wilton, CT 06897;
- M. J. Taylor Crandall, Associé de OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, né le 3 février 1954 à Salem, Massachusetts, USA, résidant au 145 Josselyn Lane, Woodside, CA 94062;
- M. Marl Dzialga, Associé de GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, né le 1^{er} octobre 1964 à Buffalo, New York, USA, résidant au 15 Vineyard Lane, Greenwich, CT 06831;
- Mr Steven A Denning, né le 14 septembre 1948 à Salt Lake City, Utah, résident à 16 Khakum Drive Greenwich, CT, 06831;
- M. Keith Sherin, Directeur Financier de GENERAL ELECTRIC COMPANY, né le 15 novembre 1958 à Newburgh, New York, USA, résidant au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06830;
- M. Charles Alexander, Président de GE Europe, né le 12 avril 1953 à West Kirby, UK, résidant au 30 Berkeley Square London W1J 6EW UK;
- M. Andrew Michael Spence, né le 7 novembre 1943 à Montclair, New Jersey, USA, résidant au 768 Mayfield Avenue, Stanford, CA 94305;
- M. James Madden, né le 18 juin 1961 à Glen Cove, New York, USA, résidant au 5 Harbor Island, Newport Beach, CA 92660;
- M. John W. Barter III, né le 6 décembre 1946 à Mobile, Alabama, USA, résidant au 40 Shoolbred Court, Kiawah Island, SC, USA 2955; et
- M. Pramod Bhasin, Président et Directeur Général de GECIS GLOBAL, né le 9 janvier 1952 à Sindari Bihar, Inde, résidant au GE Towers, Sector Road, Sector 53, DLF Phase 5, Gurgaon 122002, Inde.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société s'élèvent à approximativement à EUR 7.500.-, étant entendu que la Société ayant adopté le statut de SICAR et ayant soumis un formulaire à cet effet auprès de l'organe de régulation en date du 22 avril 2005, un droit d'apport forfaitaire sera appliqué par rapport à la présente augmentation de capital.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Sigurdardottir, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 septembre 2005, vol. 433, fol. 7, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(095368.3/242/1576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

LE BEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE BEAU, S.à r.l.

Signature

(052253.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.577.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire du 19 mai 2005

Le Conseil décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare à Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour la société IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053391.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SIF ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.790.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 mars 2005 a décidé:

1. de renouveler les mandats de:

- Mr. Jacques Elvinger, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, place Winston Churchill, 2, L-1340 Luxembourg;
- Mr. Jean-Benoît Lachaise, Group Controller, QUILVEST S.A., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
- Mr. N. Peter Ruys, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCE, Löwenstrasse, 19, CH-8001 Zurich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

2. de renouveler le mandat de:

- KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour SIF ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053201.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ZEROTH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.651.

Les actionnaires de ZEROTH HOLDINGS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 10 juin 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Suite à la mort du Monsieur James Ball, les actionnaires ont nommé Monsieur Steven Ball, demeurant à Mamer, comme administrateur de la société.

ZEROTH HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052863.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ZEROTH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signatures.

(052861.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

56524

GUERDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.627.

Les actionnaires de GUERDON INVESTMENTS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 10 juin 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Suite à la mort du Monsieur James Ball, les actionnaires ont nommé Monsieur Steven Ball, demeurant à Mamer, comme administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUERDON INVESTMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052864.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

GUERDON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.627.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signatures.

(052865.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

DEMEURES CONTEMPORAINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.151.

LIQUIDATION

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2003, la société a été dissoute et le soussigné a été désigné liquidateur par décision unanime des associés. La liquidation a été clôturée le 1^{er} juin 2005.

J. Klepper

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052882.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

WOUTERBOS N.V., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.842.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 juin 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Peter Gerard Sijben, directeur, demeurant au 15, Wouterbos, B-3680 Opoeteren, Belgique, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052898.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2005

L'Assemblée a décidé (i) d'augmenter le nombre d'administrateur de huit à neuf, (ii) de confirmer la nomination de M. Vigo Carlund, M. Ernest Cravatte, M. Lars-Johan Jarnheimer, M. Daniel Johannesson, M. Raymond Kirsch, M. Michel Massait et Mlle Cristina Stenbeck, Mme Donna Cordner en tant qu'administrateurs pour un terme se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006, et (iii) de nommer M. Tope Lawani en tant que nouvel administrateur pour un mandat se terminant à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2006.

L'assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme réviseur d'entreprises jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052859.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

SAMORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 60.252.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 16 septembre 2004, que:
- L'assemblée a ratifié la démission de Monsieur Filippo Pugliese, comme notifiée et adoptée lors du Conseil d'Administration du 9 juillet 2003.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Monsieur Roberto Amodei, entrepreneur, ayant son adresse professionnelle au Via dei Mille 1, I-00185 Rome, et de Monsieur Raffaello Rossi, dirigeant de sociétés, ayant son adresse professionnelle au Via dei Mille 1, I-00185 Rome, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052892.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.513.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme
Pour MATISSE INTERNATIONAL S.A.
J.Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF03991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052963.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ARTICIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 80.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 juin 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Genève, Suisse.

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052895.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

DOGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.083.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 mai 2005

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité des voix:

1. de constater qu'il a été procédé à des versements de fonds supplémentaires par les actionnaires à concurrence d'un montant total de USD 846.775,- (huit cent quarante-six mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis), en vue de la libération intégrale du capital souscrit non encore libéré, de sorte que le capital souscrit, d'un montant de USD 2.000.000,- (deux millions de dollars des Etats-Unis) se trouve dorénavant intégralement libéré;

2. de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de faire constater la libération intégrale du capital social dans les formes légales, de procéder aux écritures comptables qui s'imposent et de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux suite aux résolutions de la présente, et en général, accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour extrait certifié sincère et conforme

L. Hansen / J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052896.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

MALIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MALIFRA

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF03992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052964.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 71.182.

Hiermit wird allen Anteilhabern der ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND («die Gesellschaft») mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am Freitag, 18. November 2005 um 11.30 Uhr am o.g. Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Gesellschaft gemäß den Anforderungen des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen zur gemeinsamen Anlagen in seiner jeweils aktuellen Form.
2. Verschiedenes.

Anteilhaber, die nicht an der Hauptversammlung teilnehmen können, können einen oder mehrere Personen zur Teilnahme und Abstimmung bevollmächtigen. Abstimmungsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Senningerberg, im November 2005.
(04341/755/18)

Der Verwaltungsrat.

DAC, Fonds Commun de Placement.

Gemäss Artikel 10 des Sonderreglements hat der Verwaltungsrat beschlossen die Teilfonds DAC System Plus-Fonds, DAC High Yield Plus-Fonds und DAC Nippon-Fonds zum 30. November 2005 aufzulösen.

HAUCK&AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

(04365/1346/7)

NEW MILLENNIUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.256.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de NEW MILLENNIUM (la «Sicav»), qui se tiendra le 25 novembre, 2005 à 10.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, afin d'examiner et de voter sur les modifications des articles des Statuts de la Sicav (les «Statuts»), et par conséquent reformuler ceux-ci en vue plus particulièrement de soumettre la Sicav à la loi du 20 décembre 2002 concernant des organismes de placement collectif. Cette résolution couvre les modifications et l'autorisation suivantes:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'objet exclusif de la Sicav est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout genre et tout autre actif autorisé par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion du portefeuille. La Sicav peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs au sens le plus large, dans le cadre de la Loi».
2. Modification de l'article 23 des Statuts afin de prendre en compte les nouvelles règles prévues par le chapitre 5 de la loi de 2002.
3. Mise à jour générale des Statuts à travers la modification, inter alia, des articles 5, 9, 10, 27, 28, 30, 31, 33 et 35.
4. Mesures visant éventuellement à postposer à une date ultérieure les modifications susmentionnées des articles des Statuts, et prendre toute mesure nécessaire concernant la publication au Mémorial Luxembourg de la date d'entrée en vigueur de ces changements et toute autre publication que le Conseil d'Administration pourra décider.

Vote

Les actionnaires sont informés que cette assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et, pour être valables, les résolutions devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés. Chaque action donne droit à une voix.

Si l'Assemblée ne peut pas délibérer et voter sur les résolutions mentionnées ci-dessus par manque d'un quorum, une autre Assemblée (la «Deuxième Assemblée») sera tenue au siège social de la Sicav le 29 décembre 2005, à 10.00 heures, pour examiner et voter sur ces mêmes résolutions.

Lors de la Deuxième Assemblée, aucun quorum ne sera exigé et la résolution extraordinaire sera prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de cette Deuxième Assemblée.

Dispositions relatives au vote

Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires sont priés de compléter la procuration disponible au siège social de la Sicav et de la renvoyer au plus tard le 18 novembre 2005

(avant 17.00 heures, heure de Luxembourg), au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ou par fax au numéro +352 462140.

Les procurations déjà reçues pour l'Assemblée à tenir le 25 novembre 2005 seront utilisées, le cas échéant, pour la Deuxième Assemblée à tenir le 29 décembre 2005.
(04373/755/42) Le Conseil d'Administration.

LUX INVESTCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mercredi le 14 décembre 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 8 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04326/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ELBOW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.097.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 décembre 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2005 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 9 décembre 2005 délibérera quelle que soit la portion du capital représenté.

I (04351/534/14)

Le Conseil d'Administration.

AMAS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.605.

We have pleasure in inviting you to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on *November 28th, 2005* at 15.00 a.m. at the registered office of the company, in Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

Articles of Incorporation's modifications

1. Submission of the Company to Part I of the Law of December 20th, 2002 related to undertakings in collective investment. Modifications of the Articles 3, 15, 19, 22, 27 and 29.
2. Modification of the Article 5:
 - The minimum capital of the Company is the equivalent in EUR of the minimum capital stipulated by Law.
 - Within each sub-fund, the Board of Directors is authorised to create different categories and/or sub-categories which may be characterised by their distribution policy (distribution shares, capitalisation shares), their benchmark currency, their commission levels or by any other characteristic to be determined by the Board of Directors.
 - Where it is required, the term sub-fund refers also to the terms category and/or sub-category.
 - The Board of Directors may further decide a split or a reverse split of shares or category/sub-category of shares of the Company.
3. Modification of the Article 6:
 - Registered shares shall be inscribed in the register of shareholders.
 - Bearer units are issued in the form of a global certificate to be deposited with Clearstream. No issue of effective bearer certificates is provided for.
 - Shareholders are entitled to request the exchange of their bearer shares for registered shares (or vice-versa). The Board of Directors may in its discretion levy a charge on such shareholders.
4. Modification of the Article 13:

- Board meetings may be held by telephone link or telephone conference.

5. Minor modifications

Decisions on all the items on the agenda requires a quorum of 50%. They will be taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Company.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on November 23rd, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04305/755/35)

The Board of Directors.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
 1. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
 2. Préciser les règles relatives à la création de classes et de catégories d'actions au sein des compartiments de la Société;
 3. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
 4. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
 5. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04323/584/28)

Le Conseil d'Administration.

PRIVAT/DEGROOF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.601.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives aux articles 1, 4, 5, 8, 12, 13, 18, 19, 20, 23, 28, 29, 30 et 32 pour:
 1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
 2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
 3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
 4. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
 5. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.
I (04324/584/28) Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra le 28 novembre 2005 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs.
2. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (04322/322/16)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA EQUITIES L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.449.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 28 novembre 2005 à 11.00 heures, 7, rue Thomas Edison, à L-1440 Strassen, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la règle d'écriture dans l'article premier des statuts, pour remplacer «DEXIA EQUITIES L» par «Dexia Equities L».
2. Modification de la règle d'écriture dans tous les articles des statuts, pour remplacer «société» par «Société».
3. Modification de l'article 3 des statuts (Objet), deuxième alinéa, pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:
«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»
4. Modification de la 3^{ème} phrase de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«A l'intérieur de chaque compartiment, le conseil d'administration pourra décider la création, l'émission et la vente de plusieurs classes d'actions qui pourront être représentées par deux catégories d'actions: des actions de distribution qui donneront droit à des dividendes et des actions de capitalisation qui verront leurs revenus capitalisés. Le conseil d'administration déterminera si et à partir de quelle date des classes d'actions sont offertes à la vente et sont émises.
5. Suppression de la 5^{ème} phrase de l'article 5 des statuts.
6. Modification de l'article 5 des statuts, sixième alinéa pour stipuler que le capital minimum de la société est d'EUR un million deux cent cinquante mille.
7. Ajout d'un 11^{ème} paragraphe à l'article 14 des statuts, dont la teneur est la suivante:
«Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»
8. Modification de l'article 16 des statuts pour remplacer les restrictions d'investissement. Aussi, les deuxième paragraphe et suivants de l'article 16 des statuts auront la teneur suivante:
 1. a) un compartiment ne peut placer plus de 10% de ses actifs dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.
Un compartiment ne peut investir plus de 20% de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité. Le risque de contrepartie d'un compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés au point 7. g) ci-dessus; ou 5% de ses actifs dans les autres cas;
 - b) la valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par le compartiment dans les émetteurs dans lesquels il place plus de 5% de ses actifs ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle, ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

Nonobstant les limites individuelles fixées au point 1. a) ci-dessus, un compartiment ne peut combiner:

- des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par un seul émetteur;
- des dépôts auprès d'une seule entité; et/ou
- des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec une seule entité; qui soient supérieurs à 20% de ses actifs nets;

- c) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 35% maximum lorsque les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne («UE»), par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie;
- d) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 25% maximum pour certaines obligations lorsqu'elles sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'UE et soumis, en vertu d'une loi, à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent à suffisance, pendant toute la durée de validité des obligations, les engagements en découlant et qui sont affectés par privilège au remboursement du capital et au paiement des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur.

Dans la mesure où un compartiment place plus de 5% de ses actifs nets dans des obligations visées ci-dessus et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut pas dépasser 80% de la valeur de ses actifs;

- e) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux points 1. c) et d) ci-dessus ne sont pas pris en compte pour l'application de la limite de 40% prévue au point 1. b) ci-dessus.

Les limites prévues aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent être combinées et, de ce fait, les placements dans les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent, en tout état de cause, dépasser au total 35% des actifs du compartiment concerné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues dans le présent point 1.

Un compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un même groupe.

2. Par dérogation aux restrictions prévues au point 8.1. ci-dessus, tout compartiment est autorisé à investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE. Si un compartiment fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des valeurs mobilières appartenant à 6 émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total des actifs nets.
3. Par dérogation, les compartiments dont la politique d'investissement consiste à reproduire un indice d'actions ou d'obligations (ci-après «l'Indice de Référence»), les limites prévues au point 8.1. ci-dessus sont portées à 20% maximum pour les placements en actions et/ou en obligations émises par une même entité, à condition que:

- la composition de l'indice soit suffisamment diversifiée;
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
- l'indice fasse l'objet d'une publication appropriée.

La limite de 20% mentionnée ci-dessus est portée à 35% pour un seul émetteur s'il s'avère qu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire est largement dominant dans l'Indice de Référence. Pour ces mêmes compartiments, les restrictions prévues aux points 8.1. b) c) et 8.2. ne sont pas applicables.

4. a) Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert.
5. a) La SICAV ne peut acquérir des actions assorties du droit de vote et lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur.
- b) La SICAV s'interdit d'acquérir plus de:
- 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur,
 - 10% d'obligations d'un même émetteur,
 - 10% d'instruments du marché monétaire d'un même émetteur,
 - 25% de parts d'un même organisme de placement collectif.

Les limites prévues aux deuxième, troisième et quatrième tirets du point 8.5. b) ci-dessus peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis ne peut être calculé.

- c) Les limites prévues aux points 8.5. a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne:
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses collectivités publiques territoriales;

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE;
 - les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie.
6. Tout compartiment pourra emprunter à concurrence de 10% de ses actifs nets pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires.
 7. La SICAV ne peut ni octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers, ni effectuer des ventes à découvert sur les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire.
 8. La SICAV ne peut pas placer ses avoirs en immeubles ou en titres représentatifs de marchandises.
 9. La SICAV ne peut pas acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci.
 10. Lorsque les pourcentages maxima prévus au présent point 8 sont dépassés indépendamment de la volonté de la SICAV ou par suite de l'exercice de droits attachés aux titres en portefeuille, la SICAV doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire la régularisation de la situation en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.
 9. Modification de l'article 20 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
 10. Modification de l'article 22 des statuts pour remplacer, dans la première phrase, le terme «Valeur Nette d'Inventaire» par «valeur nette d'inventaire».
 11. Modification de l'article 23 des statuts pour remplacer, dans la première phrase, le terme «Valeur Nette d'Inventaire» par «valeur nette d'inventaire».
 12. Modification de l'article 23 des statuts pour remplacer le premier paragraphe de la section g) b) par le texte suivant:
«L'évaluation des valeurs admises à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le cours de clôture de la valeur, daté du jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant le jour d'évaluation; si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, l'évaluation sera prise sur le marché principal de cette valeur. Si ce cours n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.»
 13. Modification de l'article 24 des statuts pour remplacer, dans la première phrase le terme «Valeur Nette d'Inventaire» par «valeur nette d'inventaire».
 14. Modification de l'article 27 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
 15. Modification de l'article 29 des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
 16. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié des actions en circulation est présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se sont prononcés en faveur de telles décisions.

Tout actionnaire désirant être présent à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée. Si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale extraordinaire et si vous désirez y être représenté, nous vous prions de retourner la procuration ci-jointe, dûment complétée et signée à DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Blandine Kissel, avant le 25 novembre 2005, 16.00 heures.

I (04364/755/151)

Le Conseil d'Administration.

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.397.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le lundi 7 novembre 2005 à 11.00 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 décembre 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
 1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
 2. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04362/584/25)

Le Conseil d'Administration.

LB(SWISS) INVESTMENT FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.537.

Die Aktionäre des LB(SWISS) INVESTMENT FUND werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 28. November 2005 um 15.15 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Einzigster Punkt der Tagesordnung: Satzungsänderungen

Tagesordnung:

1. Neufassung der Satzung gemäss den Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 in den Artikeln 3, 5, 6, 16, 19, 22, 27 und 29
2. Aktienklassen: Artikel 5
3. Beschränkung beim Besitz von Aktien: Artikel 8
4. Hauptversammlung: Artikel 10
5. Beschlussfähigkeit und Abstimmung: Artikel 11
6. Einberufungsschreiben: Artikel 12
7. Verwaltungsrat: Artikel 13
8. Verfahrensweise des Verwaltungsrats: Artikel 14
9. Rücknahme und Umwandlung von Aktien: Artikel 20
10. Bewertung und zeitweilige Einstellung der Bewertung: Artikel 21
11. Zeichnungspreis: Artikel 23

Der vollständige Wortlaut der geplanten Änderungen ist am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Die Entscheidungen der ausserordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf den einzigen Tagesordnungspunkt durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenden und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft zu erhalten.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich teilnehmen wollen, haben ihre Aktien bis spätestens am 23. November 2005 bei der KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg, zu hinterlegen.

I (04352/755/31)

Der Verwaltungsrat.

MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 65.796.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Meeting») of the holders of shares of the Corporation will be held at the registered office of the Corporation in Luxembourg on 28 November 2005 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

Amendment of, among others, articles 2, 3, 4, 5, 8, 10, 12, 16, 17, 20, 21, 23, 28, 29 and 31 of the articles of incorporation of the Corporation in order to submit the Corporation to part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended. The new wording of article 3 of the articles of incorporation will be as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «Law of 2002».)»

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Corporation.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the meeting and a decision in favour of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person may vote by proxy, by using a proxy form, which they can obtain, free of charge, upon request at the registered office of the Corporation.

In the event that the 50% quorum is not present, a second extraordinary general meeting of shareholders will be convened where no quorum will be required and the agenda may be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

I (04372/755/31)

By order of the board of directors.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 28 novembre 2005, à 11.30 heures, 7, rue Thomas Edison, L-1440 Strassen, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la règle d'écriture dans l'article 1 des statuts, pour remplacer «DEXIA BONDS» par «Dexia Bonds».
2. Modification de l'article 3 des statuts (Objet), deuxième alinéa, pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:
«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»
3. Modification de l'article 5 comme suit:
«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.
Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
4. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 qui deviennent les articles 6 à 30.
5. Modification de l'article 6 (nouvelle numérotation) des statuts (Capital social), deuxième alinéa pour stipuler que la Société sera une Société à compartiments multiples et classes multiples. Ce deuxième alinéa aura la teneur suivante:
«Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.
En outre chaque compartiment de la SICAV peut, au choix du Conseil d'administration, être constitué d'une seule classe ou être divisé en une ou plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque catégorie d'actions ainsi définie constitue une «classe».
Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.»
6. Modification de l'article 6 des statuts (nouvelle numérotation) (Capital social), troisième alinéa pour stipuler que le capital minimum de la Société est d'EUR un million deux cent cinquante mille.
7. Ajout d'un 9^e paragraphe à l'article 15 des statuts (nouvelle numérotation), dont la teneur est la suivante:
«Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises lors d'une réunion par téléphone ou par télé/vidéoconférence. Dans ce cas, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.»
8. Modification de l'article 17 des statuts (nouvelle numérotation) (Politique d'investissement et Restrictions d'investissement) pour remplacer premièrement la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et deuxièmement les restrictions d'investissement. L'article 17 des statuts aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les restrictions d'investissement tout en respectant les dispositions des articles 43 ss. de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ainsi que les règlements émis en son application.

En particulier:

1. a) Un compartiment ne peut placer plus de 10% de ses actifs nets dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire d'un même émetteur.

Un compartiment ne peut investir plus de 20% de ses actifs nets dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Le risque de contrepartie d'un compartiment dans une transaction sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% de ses actifs lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit visés dans le prospectus; ou 5% de ses actifs dans les autres cas;

- b) la valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par le compartiment dans les émetteurs dans lesquels il place plus de 5% de ses actifs ne peut dépasser 40% de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts auprès d'établissements financiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle, ni aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec ces établissements.

Nonobstant les limites individuelles fixées au point 1. a) ci-dessus, un compartiment ne peut combiner:

- des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par un seul émetteur;

- des dépôts auprès d'une seule entité; et/ou

- des risques découlant de transactions sur instruments dérivés de gré à gré avec une seule entité;

qui soient supérieurs à 20% de ses actifs nets;

- c) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 35% maximum lorsque les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne («UE»), par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie;

- d) la limite de 10% visée au point 1. a) ci-dessus peut être portée à 25% maximum pour certaines obligations lorsqu'elles sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un Etat membre de l'UE et soumis, en vertu d'une loi, à un contrôle public particulier visant à protéger les détenteurs de ces obligations. En particulier, les sommes provenant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la loi, dans des actifs qui couvrent à suffisance, pendant toute la durée de validité des obligations, les engagements en découlant et qui sont affectés par privilège au remboursement du capital et au paiement des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur.

Dans la mesure où un compartiment place plus de 5% de ses actifs nets dans des obligations visées ci-dessus et émises par un même émetteur, la valeur totale de ces placements ne peut pas dépasser 80% de la valeur de ses actifs;

- e) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire visés aux points 1. c) et d) ci-dessus ne sont pas pris en compte pour l'application de la limite de 40% prévue au point 1. b) ci-dessus.

Les limites prévues aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent être combinées et, de ce fait, les placements dans les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux points 1. a) b) c) et d) ne peuvent, en tout état de cause, dépasser au total 35% des actifs du compartiment concerné.

Les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes, au sens de la directive 83/349/CEE ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, sont considérées comme une seule entité pour le calcul des limites prévues dans le présent point 1.

Un compartiment peut investir cumulativement jusqu'à 20% de ses actifs dans des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire d'un même groupe.

2. Par dérogation aux restrictions prévues au point 1. ci-dessus, tout compartiment est autorisé à investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE. Si un compartiment fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des valeurs mobilières appartenant à 6 émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total des actifs nets.

3. Par dérogation, les compartiments dont la politique d'investissement consiste à reproduire un indice d'actions ou d'obligations (ci-après «l'Indice de Référence»), les limites prévues au point 1. ci-dessus sont portées à 20% maximum pour les placements en actions et/ou en obligations émises par une même entité, à condition que:

- la composition de l'indice soit suffisamment diversifiée;

- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;

- l'indice fasse l'objet d'une publication appropriée.

La limite de 20% mentionnée ci-dessus est portée à 35% pour un seul émetteur s'il s'avère qu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire est largement dominant dans l'Indice de Référence. Pour ces mêmes compartiments, les restrictions prévues aux points 1. b) c) et 2. ne sont pas applicables.

4.a) Un compartiment ne peut investir plus de 10% de ses actifs nets dans des OPCVM ou autres OPC de type ouvert.

5.a) La Société ne peut acquérir des actions assorties du droit de vote et lui permettant d'exercer une influence notable sur la gestion d'un émetteur.

b) La Société s'interdit d'acquérir plus de:

- 10% d'actions sans droit de vote d'un même émetteur,
- 10% d'obligations d'un même émetteur,
- 10% d'instruments du marché monétaire d'un même émetteur,
- 25% de parts d'un même organisme de placement collectif.

Les limites prévues aux deuxième, troisième et quatrième tirets du point 5. b) ci-dessus peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des obligations ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis ne peut être calculé.

c) Les limites prévues aux points 5. a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne:

- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou par ses collectivités publiques territoriales;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat qui ne fait pas partie de l'UE;
- les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs Etats membres de l'UE font partie.

6. Tout compartiment pourra emprunter à concurrence de 10% de ses actifs nets pour autant qu'il s'agisse d'emprunts temporaires.

7. La Société ne peut ni octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers, ni effectuer des ventes à découvert sur les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire.

8. La Société ne peut pas placer ses avoirs en immeubles ou en titres représentatifs de marchandises.

9. La Société ne peut pas acquérir des métaux précieux ni des certificats représentatifs de ceux-ci.

10. Lorsque les pourcentages maxima prévus au présent chapitre sont dépassés indépendamment de la volonté de la Société ou par suite de l'exercice de droits attachés aux titres en portefeuille, la Société doit, dans ses opérations de vente, avoir pour objectif prioritaire la régularisation de la situation en tenant compte de l'intérêt des actionnaires.»

9. Modification de l'article 21 des statuts (nouvelle numérotation) (Réviseur d'entreprises), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

10. Modification de l'article 22 des statuts (nouvelle numérotation), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. Les alinéas 3 à 9 auront la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 22 des statuts, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments d'actions concernées le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment ou classe («le compartiment ou la classe d'origine») est converti en actions de l'autre compartiment ou classe («le nouveau compartiment ou la nouvelle classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A étant le nombre d'actions du nouveau compartiment ou classe à attribuer;

B étant le nombre d'actions du compartiment ou de la classe d'origine à convertir;

C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration.

D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment ou classe d'actions utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration.

E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment ou classe d'actions à convertir et la devise du compartiment ou classe d'actions à attribuer.

Si les actions du compartiment ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Les fractions d'actions du nouveau compartiment ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

11. Ajout des termes «compartiments» dans le deuxième alinéa de l'article 23 des statuts, (nouvelle numérotation) dont la teneur est la suivante:
«La Société pourra suspendre la détermination de la valeur de l'actif net des actions d'un ou de plusieurs compartiments ou classes ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions des compartiments ou classes concernés.»
12. Modification de l'article 24 des statuts, (nouvelle numérotation) pour remplacer le terme «classe» par «compartiment». Le premier paragraphe aura la teneur suivante:
«La valeur nette des avoirs de chaque compartiment de la Société qui s'exprimera en la devise du compartiment concerné sera constituée par les avoirs de ce compartiment moins ses engagements. Pour la détermination de cet actif net, les revenus et les dépenses seront comptabilisés jusqu'au jour de règlement applicable pour les souscriptions et les rachats qui seront traités sur base de la valeur nette d'inventaire applicable. La valeur nette d'une action dépend de la classe à laquelle cette action se rattache suivant ce qui est dit au point F. La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»
La teneur du point A. de l'article 24 sera la suivante:
«Les avoirs de chaque compartiment de la Société comprendront, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»
La teneur du point A. g) 2) de l'article 23 sera la suivante:
«L'évaluation des valeurs admises à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le cours de clôture de la valeur, daté du jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant le jour d'évaluation; si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, l'évaluation sera prise sur le marché principal de cette valeur. Si ce cours n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.»
La teneur du point A g) de l'article 24 sera complétée par les points suivants:
«4) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire.
5) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.
Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la SICAV.
Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change du jour de bourse servant de référence pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.
La teneur du point B. de l'article 24 sera la suivante:
«B. Les engagements de chaque compartiment de la Société sont censés comprendre, lorsqu'ils se rattachent à ce compartiment:»
Un nouveau point C sera ajouté:
«Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la valeur nette d'inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en Euro.
Le point C de l'article 24 sera renommé point D. et sera modifié comme suit:
«D. Il sera établi pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:
a) le produit de l'émission des actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet article;
b) les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront dans les livres de la Société attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;
c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;
d) les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;
e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.
Les points D et E de l'article 24 seront renommés respectivement en point E et en point F.
Modification du point E. d) et F. des statuts pour remplacer le terme «classe» par «compartiment».

13. Modification de l'article 27 des statuts (nouvelle numérotation) (Affectation des résultats), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002. La deuxième phrase du premier paragraphe aura la teneur suivante:
«L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»
Dans la première phrase du deuxième paragraphe le terme «classe» sera remplacé par «compartiment».
14. Modification de l'article 29 des statuts (nouvelle numérotation) (Dissolution, liquidation), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002 et pour remplacer le terme «classe» par «compartiment».
15. Modification de l'article 31 des statuts (nouvelle numérotation) (Dispositions générales), pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
16. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié des actions en circulation est présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

En cas de défaut de quorum lors de cette première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée sera convoquée et aura lieu à la même adresse avec le même ordre du jour le 30 décembre 2005, à 15 heures 30. Cette deuxième Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée. Si vous ne pouvez être présent à l'assemblée générale extraordinaire et si vous désirez y être représenté, nous vous prions de retourner la procuration ci-jointe, dûment complétée et signée à DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Stéphanie Marchand, au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée.

I (04366/755/261)

Le conseil d'administration.

DAVIS FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.537.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DAVIS FUNDS SICAV (the «Corporation»), which will be held on *November 24, 2005* at 11.00 a.m. at the registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

This meeting will be immediately followed by an Extraordinary General Meeting of shareholders.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Hearing of the reports of the Board of Directors and of the external Auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of July 31, 2005 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended July 31, 2005.
4. Appointment renewal of the Directors and of the external Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda of the Annual General Meeting is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of DAVIS FUNDS SICAV.

The Annual General Meeting of shareholders will be followed by an Extraordinary General Meeting of shareholders.

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

The Extraordinary General Meeting will be held for the purpose of considering and voting on a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Corporation (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles particularly to submit the Corporation to the Law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»). This proposal covers the following amendments and authorisation:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities and other liquid financial assets permitted by part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

2. Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter 5 of the 2002 Law.
3. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 5, 8, 12, 17, 19, 23, 25, 27, 28 and 30, comprising also the possibility to make use of pooling techniques and to compulsorily convert institutional class shares held by non institutional investors into non institutional class shares.
4. Authorisation to be granted to the board of directors of the Corporation to fix the effective date of the aforesaid amendments to the Articles and to appear before a notary to have such effective date notarised and published, provided however that in the absence of any decision of the board of directors on an effective date, the changes will become effective as from February 13, 2007.

Copies of the proposed restated Articles are available for inspection at the registered office of the Corporation.

Voting

The resolutions of the Extraordinary General Meeting will require a quorum of 50% of the outstanding shares of the Corporation and will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting. Each Share is entitled to one vote.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of a quorum, a further Meeting (the «Second Meeting») will be convened and held at the registered office of the Corporation on January 12, 2006, at 11.00 a.m., to consider and vote on the same proposal.

At the Second Meeting, there will be no quorum required and the extraordinary resolution will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at this Second Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who are not able to attend this Extraordinary General Meeting of shareholders are requested to date, sign and return the prescribed form of proxy available at the registered office of the Corporation first by mail before November 22, 2004 to, DAVIS FUNDS SICAV, c/o State Street Bank Luxembourg S.A., att.: Irena Majcen, 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Forms of proxy already received for the Meeting to be held on November 24, 2005 will be used to vote at the Second Meeting, if any, to be convened on January 12, 2006.

I (04374/755/62)

By order of the Board of Directors.

ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.227.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting of Shareholders convened on November 8, 2005 was not able to validly decide on the items of the agenda.

Thus, the Shareholders of ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS (the «SICAV» or the «Company») are hereby reconvened to attend to a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on *December 12, 2005*, at 11.45 a.m, with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to ABN AMRO Structured Investments Funds.
2. Replacement of any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article 5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.
3. Amendment of article 5, paragraph 4, so as to reflect the new principle of liability between the Funds of the Company, where each Fund shall only be responsible for the liabilities attributable to it. Such principle is further reflected under article 11 item III and its amended paragraphs (d) and (e).
4. Replacement of any reference in the Articles to the LUF currency by the Euro currency and change of corresponding amounts.
5. Inclusion in article 8 that, with the consent of the shareholder(s) concerned, the Board of Directors may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.
6. Inclusion in article 8 of the possibility given to the Board of Directors to decide to redeem all the shares of any class (1) if the net assets of such class or of the Fund would decrease to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Fund (the Directors may also decide of the merger of such Fund with other Fund(s) of the Company), (2) in case of a significant change in the economic or political situation or (3) in order to proceed to an economic rationalisation.

7. Amendment of the determination of the value of the assets set out in article 11 under item I in order to reflect to valuation method of new eligible assets under the Luxembourg law of December 20, 2002.
8. Extension in article 12 of situations where the Company may decide to suspend the determination of the net asset value per share.
9. Inclusion of a new article 19 in the Articles, relating to the management of the Company and the appointment of a management company under Chapter 13 of the law of December 20, 2002.
10. Change of the time of the Annual General Meeting of Shareholders from 12 to 10 a.m. on the third Thursday of the Month of February.
11. Inclusion of a new Article 26, relating to the expenses borne by the Company, providing clarification on the types of expenses and attribution of expenses to the Company, in accordance with standard market practice.
12. Inclusion of other non-material changes.

A full copy of the revised Articles of the Company as proposed to the Extraordinary General Meeting of Shareholders is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them or request a copy thereof.

Shareholders are advised that no quorum will be required to validly deliberate on the agenda of the Meeting. The proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the Meeting in order to be approved.

In order to participate at the meeting, the owners of bearer shares shall deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company in Luxembourg.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request. The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the Company within 48 hours prior to the meeting.

I (04375/755/54)

On Behalf of the Board of Directors.

VONTOBEL FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
H. R. Luxembourg B 38.170.

Die Anteilinhaber sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des VONTOBEL FUND teilzunehmen, die am 18. November 2005 um 11.30 Uhr (Luxemburger Zeit) am Gesellschaftssitz in Luxemburg die folgende Tagesordnung beschließen wird:

Tagesordnung:

Außerordentliche Beschlüsse

Änderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt: «Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist es, die ihr verfügbaren Mittel nach dem Grundsatz der Risikostreuung in übertragbare Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und andere Werte anzulegen und ihren Aktionären den Ertrag der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen. Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstands im Rahmen des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen für nützlich erachtet.»

Änderung von Artikel 5, 8, 16, 20, 23, 27, 28 und 30 der Satzung, unter anderem, um die Gesellschaft dem Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Teil I) über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (das «Gesetz von 2002») anzupassen. Diesbezüglich ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft von der Generalversammlung berechtigt, die tatsächliche Umstellung der Gesellschaft auf die Bestimmungen des Gesetzes von 2002 zu einem späteren Zeitpunkt zu beschließen.

Bedingungen zur Beschlußfähigkeit

Ein Quorum von 50% der ausgegebenen Anteile ist erforderlich. Die Annahme eines außerordentlichen Beschlusses erfordert eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der Anteilinhaber, die auf der Versammlung anwesend sind oder vertreten werden.

Sollte das Quorum nicht erreicht werden, so wird eine zweite Versammlung mit der gleichen Tagesordnung einberufen. Für die wiedereinberufene Versammlung ist kein Quorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der Anteilinhaber, die auf der Versammlung anwesend sind oder vertreten werden, getroffen.

Anteilinhaber können persönlich abstimmen oder sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Vollmachtsformulare sowie Entwürfe der geänderten Satzungen sind auf Anfrage beim eingetragenen Sitz der Gesellschaft (23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg; Tel: (+352) 2696 2060, Fax: (+352) 2696 9700) erhältlich.

II (04252/755/34)

Für den Verwaltungsrat.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2005, les actionnaires sont priés d'assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue le 25 novembre 2005 à 18.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion/absorption, tel que publié au Mémorial le 20 septembre 2005 et prenant effet le 28 novembre 2005, de la société par la SICAV FORTIS L FUND.
2. Dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses avoirs à FORTIS L FUND prenant effet le 28 novembre 2005.
3. Décharge aux administrateurs jusqu'à la date de la présente Assemblée.
4. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Agents payeurs

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, Place de Metz 1, L-2954 Luxembourg;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE (LUXEMBOURG) S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Pour la France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, 29, rue de la Tombe Issoire, F-75014 Paris;

Pour la Belgique:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P.1017 Lisbonne;

Pour l'Allemagne:

- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, Mainzer Landstrasse, 16, D-60325 Frankfurt am Main.

II (03970/755/40)

OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.740.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social de ladite Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 30 juin 2005
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 juin 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04134/584/20)

Le Conseil d'Administration.

56542

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 novembre 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (04146/795/17)

Le Conseil d'Administration.

GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.254.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04201/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

UBP INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 24.663.

We hereby invite you to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held before notary at the offices of NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on Friday at 11.00 am on 18 November 2005 (the «Meeting»):

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of NORDEA BANK S.A. with registered office at 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel as liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator as follows:
 - the liquidator shall have the broadest powers to carry this mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
 - there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
 - he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The shareholders are advised that the decisions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

Shareholders may vote on the agenda either in person or by proxy. If you wish to vote by proxy, please send the proxy, which may be obtained at the Transfer Agency, duly completed, by fax and mail before 16 November 2005 to the attention of Mr Mike Gehlen, Transfer Agency, fax number +352 43 39 40.

Furthermore, the calculation of the Net Asset Value of the shares of the Company as well as the issue, redemption and conversion thereof shall be suspended as of 31 October 2005.

II (04283/755/27)

By order of the Board of Directors.

JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Shareholders were invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS (the «Company») held on *October 24, 2005*. Due to a lack of quorum, this meeting could not validly deliberate on resolutions 1. and 2. Luxembourg law provides for the possibility to reconvene a meeting to vote without any quorum on the same resolutions. The reconvened meeting will be held on *November 24, 2005*, at 10.00 a.m. (Luxembourg time) (the «Meeting») at the registered office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of the name of the Company to JPMORGAN LIQUIDITY FUNDS.
2. Amendment of, inter alia, Articles 1, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 27, 28 and 29 of the Articles of Incorporation (the «Articles») with the purpose, inter alia, to submit the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

In the context of these changes, it is proposed:

* to revise the description of the object of the Company in Article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 20th December, 2002 on undertakings for collective investment (the «Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.»

Most of the proposed changes to the Articles relate to the submission of the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002. Some other changes are proposed to update the Articles of Incorporation in accordance with usual practice. A copy of the detailed proposed amendments can be obtained free of charge from the registered office of the Company.

Voting

Resolutions 1. and 2. on the agenda of the Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra) and return it no later than *November 22, 2005*, by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax + 352 34 10 80 00).

Proxy forms which were already returned for the Extraordinary General Meeting held on *October 24, 2005* will remain valid for the resolutions submitted to the present meeting unless specifically revoked.

II (04222/755/40)

By order of the Board of Directors.

RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
H. R. Luxembourg B 45.656.

Die Anteilhaber sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des RAIFFEISEN SCHWEIZ (LUXEMBURG) FONDS teilzunehmen, die am *18. November 2005* um 12.00 Uhr (Luxemburger Zeit) am Gesellschaftssitz in Luxembourg die folgende Tagesordnung beschließen wird:

Tagesordnung:
Außerordentliche Beschlüsse

Änderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt: «Ausschließlicher Gegenstand der Gesellschaft ist es, die ihr verfügbaren Mittel nach dem Grundsatz der Risikostreuung in übertragbare Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und andere zulässigen Werte anzulegen und ihren Aktionären den Ertrag der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen. Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen ergreifen und Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstands für nützlich erachtet, dies im Rahmen des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz») betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Änderung von Artikel 5, 16, 17, 20, 23, 27, 28 und 30, unter anderem um die Gesellschaft dem Luxemburger Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Teil I) (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren anzupassen. Diesbezüglich ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft von der Generalversammlung berechtigt, die tatsächliche Umstellung der Gesellschaft auf die Bestimmungen des Gesetzes von 2002 zu einem späteren Zeitpunkt zu beschließen.

Bedingungen zur Beschlußfähigkeit

Ein Quorum von 50% der ausgegebenen Anteile ist erforderlich. Die Annahme eines außerordentlichen Beschlusses erfordert eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der Anteilhaber, die auf der Versammlung anwesend sind oder vertreten werden.

Sollte das Quorum nicht erreicht werden, so wird eine zweite Versammlung mit der gleichen Tagesordnung einberufen. Für die wiedereinberufene Versammlung ist kein Quorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der Anteilhaber, die auf der Versammlung anwesend sind oder vertreten werden, getroffen.

Anteilhaber können persönlich abstimmen oder sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Vollmachtsformulare sowie Entwürfe der geänderten Satzung sind auf Anfrage beim eingetragenen Sitz der Gesellschaft (23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxemburg; Tel: [+352] 2696 2030; Fax: [+352] 2696 9700) sowie bei den Vertretern für die Schweiz (SCHWEIZER VERBAND DER RAIFFEISENBANKEN SVRB, Wassergasse 24, 9001 St. Gallen und VONTOBEL FONDS SERVICES AG, Dianastrasse 9, 8022 Zürich) erhältlich.

II (04277/755/36)

Für den Verwaltungsrat.

FLUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 novembre 2005 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04257/755/14)

Le Conseil d'Administration.

KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.133.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04258/755/14)

Le Conseil d'Administration.